



**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

-----  
**Paix - Travail - Patrie**  
-----

# LOI DE FINANCES 2024

## DOCUMENT DE STRATEGIE D'ENDETTEMENT PUBLIC ET DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE 2024

*STRATEGIE D'ENDETTEMENT A MOYEN TERME 2024-2026*

**Novembre 2023**

COMITÉ NATIONAL  
DE LA DETTE PUBLIQUE



**VERSION FRANÇAISE**

## TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF .....	4
INTRODUCTION .....	6
CHAPITRE I : CADRE DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE .....	7
I.1. Cadre juridique et institutionnel de gestion de l'endettement public .....	7
I.1.1. Cadre juridique .....	7
I.1.2. Cadre institutionnel .....	8
I.2. Objectifs de la gestion de la dette publique .....	9
I.3. Portée de la stratégie d'endettement public .....	12
II.1. Environnement international .....	13
II.2. Evolution récente de l'économie camerounaise et perspectives macroéconomiques .....	14
II.2.1. Evolution récente de l'économie camerounaise .....	14
II.2.2. Perspectives macroéconomiques .....	16
II.3. Notation souveraine .....	17
CHAPITRE III : EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE 2023.....	19
III.1. Evolution récente de la dette publique .....	19
III.1.1. Encours de la dette publique 2020 – 2023 .....	19
III.1.2. Décaissements 2020– 2023 .....	20
III.1.3. Service de la dette publique 2020– 2023 .....	21
III.1.4. Nouveaux engagements contractés sur la période 2020-2023 .....	22
III.1.5. Soldes Engagés Non Décaissés et profil de décaissements .....	23
III.2. Rappel de la stratégie existante et évaluation au 30 septembre 2023 .....	24
III.2.1 Rappel de la Stratégie 2023-2025 .....	24
III.2.2.1. Evaluation des cibles de la stratégie 2023-2025 à fin septembre 2023 .....	25
III.2.2.2 Evaluation des tirages par instrument .....	26
III.2.2.3 Evaluation des nouveaux engagements signés par instrument .....	27
III.3. Coûts et risques du portefeuille de la dette publique projetés au décembre 2023 .....	28
IV.1. Détermination du Besoin d'endettement de l'État sur la période 2024 – 2026 .....	29
IV.2. Plafond des nouveaux engagements pour la période 2024-2026 et pour l'année 2024 .....	31
IV.4. Description et choix de la Stratégie de mobilisation de l'endettement pour l'année 2024 .....	34
IV.4.1. Endettement extérieur en 2024 .....	34
IV.4.1.1. Décaissements effectifs attendus en 2024 .....	34
IV.4.2. Endettement intérieur en 2024 .....	37
IV.5. Plan Annuel de Financement 2024 .....	38
IV.6. Impact de la Stratégie retenue sur la Viabilité de la Dette Publique à l'horizon 2030 .....	39
CONCLUSION .....	40
GLOSSAIRE DES TERMES DE LA DETTE .....	41

## Liste des Tableaux

Tableau 1 : Indicateurs clés de l'économie Camerounaise – .....	18
Tableau 2 : Evolution récente de la dette.....	19
Tableau 3 : Décaissements de la dette publique 2020- 2023 (en milliards de FCFA).....	20
Tableau 4 : Service de la dette publique hors Restes à Payer- Remboursement des crédits TVA- Allègement du service de la dette (en milliards de FCFA).....	21
Tableau 5 : Engagements pluriannuels de 2020 à 2023 (en milliards de FCFA).....	22
Tableau 6 : Profil indicatif des décaissements extérieurs sur la base des termes initiaux des conventions signées (en milliards de FCFA.....	23
Tableau 7: Cibles visées par la stratégie d'endettement.....	25
Tableau 8 : Evaluation des cibles de la stratégie d'endettement .....	25
Tableau 9 : Evaluation de l'exécution de la stratégie 2023-2025 en termes de décaissements extérieurs par instrument de dette.....	26
Tableau 10 : Evaluation de l'exécution de la stratégie 2023-2025 en termes de décaissements intérieurs par instrument de dette.....	27
Tableau 11 : Engagements extérieurs signés en 2023 (à fin septembre 2023) en milliards de FCFA .....	27
Tableau 12 : : Indicateurs coûts et risques au 31/12/2023 .....	28
Tableau 13 : Cibles visées à fin 2026 .....	29
Tableau 14 : Détermination du besoin d'endettement 2024-2026 .....	30
Tableau 15 : Comparaison des 04 stratégies définies .....	34
Tableau 16 : Termes indicatifs de l'endettement public extérieur pour l'année 2024 : base décaissements .....	34
Tableau 17 : Termes indicatifs de l'endettement public extérieur pour l'année 2024 : base engagements .....	35
Tableau 18 : Termes indicatifs de l'endettement public intérieur pour l'année 2024, base décaissement .....	37
Tableau 19 : Plan Annuel d'Endettement 2024 .....	38

## Liste des Graphiques

Figure 1 : Profil de remboursement de la dette publique à fin 2023 par type de créancier .....	28
Figure 2 : Profil de remboursement de la dette publique à fin 2023 par type de taux d'intérêt .....	28
Figure 3 : Evolution des indicateurs d'endettement clés.....	39

## RESUME EXECUTIF

L'article 4 alinéa I du Règlement communautaire/CEMAC N° 12/07-UEAC-186-CM-15 du 19 mars 2007 portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de la CEMAC, oblige chaque Etat membre de la sous-région à mettre en place « une politique d'endettement public fixant les orientations globales en matière d'emprunts publics intérieurs et extérieurs et de gestion de la dette » et élaborer une stratégie d'endettement public annexée à la Loi de Finances.

En application de cette disposition, et dans la continuité des précédents exercices, le Gouvernement présente la Stratégie d'Endettement à Moyen Terme (SEMT) pour la période 2024-2026 destinée à orienter les décisions en matière d'endettement. Ladite stratégie prend en compte (i) le souci d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement jusqu'en 2030, avec un accent particulier sur la politique d'import-substitution ; (ii) le redressement progressif de la situation socioéconomique dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; et (iii) l'accélération du processus de décentralisation et l'environnement international morose.

La SEMT 2024-2026 traite de la dette directe de l'Administration Centrale et des garanties accordées. Pour l'instant, elle n'intègre pas les passifs des autres entités publiques telles que les Collectivités Territoriales Décentralisées et les Sociétés Publiques, mais fixe un plafond pour les emprunts de ces entités. Le champ pourra être élargi dans les prochaines stratégies en fonction de l'évolution des travaux en cours portant sur la comptabilisation de l'endettement de ces entités.

Pour ce qui est des cibles fixées à fin 2026 par la présente SEMT, elles encadrent la composition du portefeuille de la dette à des proportions de 75% de dette extérieure et 25% de dette intérieure ; la proportion de dette extérieure libellée en dollar US inférieure à 25% ; le taux d'intérêt moyen du portefeuille inférieur à 3% , le portefeuille de la dette contenant moins de 10% de dette intérieure à court terme, et moins de 20% de dette à taux d'intérêt variable et une maturité moyenne du portefeuille de la dette publique supérieure à 12 ans pour soutenir le recours prioritaire aux emprunts concessionnels.

Au regard du Cadrage Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) au titre de la période 2024-2026, le budget prévisionnel se chiffre à un montant de 21 706,5 milliards de FCFA, soit 6 679,5 milliards de FCFA au titre de l'année 2024. Quant au besoin d'endettement public pour la même période, il est évalué à 5 230 milliards de FCFA, dont 1 647 milliards de FCFA pour l'année 2024, représentant ainsi 5,3 % du Produit Intérieur Brut (PIB).

Il convient de souligner que l'État et ses démembrements sont exposés à des risques budgétaires pouvant remettre en question les plafonds d'endettement prévus. D'où le possible recours à l'Ordonnance du Chef de l'Etat le cas échéant, ou à une Loi de Finance Rectificative pour relever les plafonds d'endettement et des garanties.

Pour la période 2024-2026, les plafonds des différents instruments sont prévus ainsi qu'il suit :

- 3 535 milliards de FCFA des nouveaux engagements extérieurs hors appui budgétaire pour la période 2024-2026, dont 950 milliards de FCFA (y compris l'ajustement des nouveaux prêts concessionnels de la Banque Mondiale) pour l'année 2024, soit environ 700 milliards de FCFA en valeur actuelle ;
- 995 milliards de FCFA pour le plafond d'engagement pour la dette intérieure sur la même période, dont 375 milliards FCFA en 2024 ;
- 120 milliards de FCFA au titre du plafond des avals pour la dette extérieure sur la période 2024-2026, dont 40 milliards de FCFA pour l'année 2024 ;
- 280 milliards de FCFA au titre du plafond des avals pour la dette intérieure sur la période 2024-2026, dont 200 milliards de FCFA pour l'année 2024 ;
- 300 milliards de FCFA pour le plafond des nouveaux engagements extérieurs des entreprises et établissements publics et des Collectivités Territoriales Décentralisées, sur la période 2024-2026, dont 100 milliards de FCFA pour l'année 2024 ;
- 450 milliards de FCFA pour le plafond des nouveaux engagements intérieurs de ces entités publiques sur la même période, dont 150 milliards de FCFA pour l'année 2024.

Suivant le nouveau régime financier de l'Etat et des autres entités publiques, les garanties de l'Etat sont accordées par décret après avis du Ministre des Finances, et notamment après l'avis préalable du CNDP.

La stratégie d'endettement retenue après analyse des coûts et risques semble être la plus optimale et devrait permettre d'atteindre les cibles fixées à l'horizon 2024 et les objectifs en matière de la gestion de la dette publique

Suivant le plan annuel de financement de 2024, le besoin d'endettement de l'Etat sera couvert par (i) des emprunts extérieurs pour un montant de 1 041 milliards de FCFA, dont 907 milliards de FCFA de prêts projets et 134 milliards de FCFA d'appuis budgétaire et (ii) des emprunts intérieurs pour un montant de 606 milliards de FCFA. y compris 231 milliards de FCFA d'encours de fin de période des BTA (variation nulle des BTA dans le budget, le Gouvernement pouvant recourir autant que possible au BTA pour financer sa trésorerie au cours d'une année en s'assurant tout simplement que l'encours au 31 décembre 2023 n'excède pas 231 milliards de FCFA d'encours de début de période) .

Pour assurer la viabilité de la dette publique, et maîtriser le risque de surendettement auquel le Cameroun est exposé, les mesures suivantes sont préconisées : (i) l'amélioration des recettes fiscales ; (ii) le renforcement de la capacité de mobilisation des recettes d'exportations, grâce à l'accélération de la politique d'import-substitution ; (iii) la maîtrise du déficit budgétaire et le contrôle du rythme et de la qualité d'endettement, (iv) l'amélioration des politiques et institutions nationales en matière de gestion des finances publiques (v) l'amélioration de la gouvernance, de la gestion des projets et programmes afin d'achever leur réalisation dans les délais.

L'adoption et la mise en œuvre de ces mesures, devraient permettre au Cameroun de renforcer sa situation financière, mieux gérer son endettement et créer les conditions favorables à une croissance économique durable.

## INTRODUCTION

Elaborée conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement CEMAC, La Stratégie d'Endettement du Cameroun vise à mobiliser à moindres coûts et risques les ressources nécessaires au financement du déficit budgétaire, tout en assurant le maintien et le développement harmonieux d'un marché des titres publics performant et liquide. Elle s'inscrit en droite ligne de la Stratégie Nationale de Développement sur la période 2020- 2030 (SND30). Cette dernière (la SND30) ambitionne à terme la transformation structurelle de l'économie et s'arrime à l'agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Dans un environnement économique international incertain marqué principalement par l'adoption de politiques monétaires restrictives dans la plupart des pays du monde et de la montée de l'inflation causée par le conflit russo-ukrainien, les banques centrales ont relevé leurs taux directeurs et réduit les liquidités pour freiner cette inflation. Au plan national, la politique monétaire s'est également resserrée afin de contrôler l'inflation. Les taux d'intérêt moyens des crédits accordés aux banques par la BEAC ont augmenté progressivement ces dernières années : 5% en 2021, 5,81% en 2022 et atteignant 6,55% au premier semestre 2023. Reflétant cette évolution, le volume global de mise en adjudication, dans le cadre des injections de liquidités dans l'économie, a baissé à 1 990 milliards contre 4 850 milliards au premier semestre 2022.

Le présent document de Stratégie d'Endettement à Moyen Terme (SEMT) et de gestion de la dette publique établit pour la période 2024-2026 et singulièrement pour l'année 2024, les lignes directrices de la politique nationale d'endettement du Cameroun, en prenant en compte le contexte macroéconomique et financier, la structure du portefeuille de la dette existante et les risques inhérents à celle-ci, ainsi que les engagements pris par le Cameroun envers ses partenaires.

Le document s'articule autour de quatre chapitres. Le premier chapitre présente le cadre juridique et réglementaire de gestion de la dette publique au Cameroun, les objectifs ainsi que la portée de la gestion de la dette publique sur la période 2024-2026. Le deuxième chapitre traite de l'environnement macroéconomique et des perspectives de croissance. Le troisième chapitre retrace l'évolution de la dette sur les trois dernières années (2020-2023) et apprécie la trajectoire de la stratégie d'endettement 2023-2025 à fin septembre 2023. Enfin, le dernier chapitre décline la stratégie choisie pour la période 2024-2026 et le plan annuel de financement pour l'exercice 2024.

## CHAPITRE I : CADRE DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

La gestion de la dette publique au Cameroun est encadrée aussi bien au plan juridique qu'au

plan institutionnel. Elle vise l'atteinte d'objectifs gouvernementaux en la matière.

### I.1. Cadre juridique et institutionnel de gestion de l'endettement public

#### I.1.1. Cadre juridique

L'endettement public au Cameroun est encadré par un texte communautaire et des textes nationaux.

Le **Règlement N°12/07- UEAC- 186-CM- 15 du 19 mars 2007 portant Cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de la CEMAC** fixe les règles applicables en matière d'endettement et celles relatives au champ d'application, aux objectifs et à la finalité de la politique d'endettement, à la délimitation des compétences, aux processus et procédures d'emprunts et garanties publics, au contrôle et aux structures de coordination.

La **Constitution** fixe les bases fondamentales de l'encadrement de l'endettement public.

La **Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques**, complète et modifie certaines dispositions de la Loi de 2007, fixe les principes et délimite les compétences administratives en matière d'endettement et de contrôle des fonds publics issus des engagements extérieurs de l'Etat et de ses démembrements.

La **Loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques**, définit les principes que l'Etat doit respecter dans sa législation et pratiques, aussi bien en matière de gestion des fonds publics qu'en ce qui concerne les financements extérieurs contractés.

La Loi de finances assortie de ses annexes, notamment la Stratégie d'endettement public

fixe quant à elle chaque année, le plafond d'endettement public. Elle autorise le Président de la République à modifier le plafond d'endettement public par voie d'ordonnances.

La **Loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics, fixe les règles de création, d'organisation, de fonctionnement des Etablissements publics**, ainsi que les mesures restrictives et les incompatibilités y rattachées.

La **Loi N° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques fixe les règles de création, de fonctionnement, de dissolution et de liquidation des entreprises publiques**.

Ces lois donnent aux Conseils d'Administration de ces entités le pouvoir d'approuver toute convention, y compris les emprunts.

Quant aux textes réglementaires, ils sont constitués des décrets organiques et autres textes, qui régissent à divers niveaux le processus d'endettement public.

Il s'agit notamment des textes portant organisation et réaménagement du Gouvernement qui fixent les prérogatives des principaux acteurs de la chaîne d'endettement. À ces textes, s'ajoutent les décrets d'habilitation qui constituent un mécanisme de délégation du pouvoir de signature des accords et conventions dévolus au Chef d'Etat par la Constitution.

Dans le but de garantir la bonne réalisation des projets et l'optimisation des ressources de financement mobilisées par l'Etat et ses entités,

le décret N°2018/4950/PM du 21 juin 2018 portant règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public

### I.1.2. Cadre institutionnel

Acteur principal du processus d'endettement public, le **Président de la République** est l'unique détenteur du pouvoir de négociation et de ratification des accords et conventions internationaux. Toutefois, en matière d'endettement public, son pouvoir de ratification des accords et conventions de prêts est assujéti à l'approbation préalable du Parlement.

Le **Parlement** est l'organe stratégique en matière d'endettement public et de gestion de la dette publique.

Le **Conseil Constitutionnel** est l'instance compétente en matière de contrôle de la constitutionnalité. A ce titre, il statue, entre autres, sur la constitutionnalité des lois, des traités et accords internationaux, en matière d'endettement public.

La **Cour suprême** constitue l'organe de contrôle juridictionnel de la Loi de Finances, à laquelle est annexée la stratégie d'endettement. Elle s'appuie sur deux organes pour déployer ses actions à savoir : la Chambre Administrative et la Chambre des Comptes. Cette dernière est responsable, entre autres, du contrôle des comptes de l'Etat, des Établissements Publics, des Entreprises Publiques et Parapubliques bénéficiaires de l'aval ou de la rétrocession de l'Etat en matière d'emprunts extérieurs.

vient en appui aux pratiques de gestion de la dette publique.

Le **Gouvernement** est l'organe opérationnel en matière de gestion de la dette publique. A ce titre, il est chargé : (i) d'élaborer la stratégie d'endettement ; (ii) de négocier et ratifier, par délégation du Président de la République, les accords de financement ; (iii) d'exécuter les grandes orientations de la politique d'endettement et de gestion opérationnelle de la dette, définies dans la stratégie d'endettement et (iv) de mettre en œuvre les projets.

La coordination de la gestion de la dette publique est assurée par le **Comité National de la Dette Publique (CNDP)** conformément au Décret N° 2008/2370/PM du 04 août 2008 portant création, organisation et fonctionnement dudit Comité. Cette instance a pour mission de coordonner et suivre la politique nationale en matière d'endettement public et de veiller à sa mise en cohérence avec les objectifs de développement et la capacité financière de l'Etat. La saisine du Comité est obligatoire et a un effet suspensif sur toute procédure d'endettement public intérieur et extérieur. Son avis motivé sur tout dossier de financement est un préalable à la soumission du projet de décret d'habilitation au Chef de l'Etat pour signature de la convention de financement. Cet avis est également sollicité avant la contractualisation de tout emprunt à moyen et long termes par les entreprises et établissements publics.



## I.2. Objectifs de la gestion de la dette publique

La mise en œuvre de la SND30 nécessite un volume important de ressources pour achever les grands projets de première génération et mettre en œuvre les nouveaux projets « transformateurs ». Au cours de la période 2024-2026, la politique de financement du déficit budgétaire est essentiellement axée sur l'endettement. Ainsi, le Gouvernement poursuivra une politique d'endettement visant à maintenir sa dette publique viable avec un degré de risque de surendettement au plus modérée. Cette politique devrait s'appuyer sur l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie d'endettement et de gestion de la dette publique à moyen terme, visant à (i) satisfaire au moindre coût possible à moyen et à long terme les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement, et (ii) faciliter le développement et le bon fonctionnement de marchés primaire et secondaire performants des titres publics domestiques, sans oublier le recours si nécessaire, aux partenariats Publics Privés (PPP's) pour des projets d'importance avérée et pour lesquels un partenariat est indispensable pour réduire les risques de conception, de construction et surtout de financement desdits projets.

Cette politique d'endettement s'exécutera en cohérence avec les autres politiques budgétaires et les orientations des différents programmes en cours, notamment le Programme Économique et Financier avec le FMI. Ainsi, et en cohérence avec le programme de convergence multilatérale de la sous-région CEMAC, les cibles visées à la fin de la période 2024-2026 sont notamment :

- un ratio de dette publique et à garantie publique au plus égal à 50% du PIB ;
- une composition du portefeuille de dette, de 75% de dette extérieure (dette libellée en devises étrangères, dont 25% en Dollar US) et 25% de dette intérieure (dette libellée en FCFA) ;
- un taux d'intérêt moyen du portefeuille inférieur ou égal à 3% contre une cible de 2,5% dans la précédente stratégie, tenant compte du contexte de remontée des taux ;
- une part de dette intérieure à court terme au plus supérieure à 10% ;
- une part de dette à taux d'intérêt variables inférieure à 20% du portefeuille total de la dette publique (prise en compte des décaissements des Soldes Engagés Non Décaissés (SEND's)) ;
- une maturité moyenne du portefeuille de la dette publique d'au moins 12 ans, dont 05 ans pour la dette intérieure avec un taux d'intérêt moyen inférieur à 2,5% ;

De façon spécifique, la politique/stratégie d'endettement de cette période se décline par l'atteinte des objectifs d'ordres institutionnel, stratégique et opérationnel ci-après :

**Au niveau institutionnel :** le Gouvernement poursuivra la mise en application du Règlement CEMAC, portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique par la consolidation du rôle du Comité Nationale de la Dette Publique (CNDP), l'application effective du manuel de procédures de gestion de la dette publique pour une meilleure définition des rôles et des missions des différents acteurs d'une part, ainsi qu'une gestion cohérente, coordonnée et efficiente de la dette publique d'autre part.

**Au niveau stratégique :** le Gouvernement poursuivra la recherche optimale des financements pour couvrir le besoin de financement de l'Etat. Ceci devrait se faire au niveau de la dette extérieure par la mobilisation prioritaire des financements concessionnels et le recours aux financements non concessionnels en cas de non disponibilité des ressources concessionnelles pour une réalisation des projets, dont l'impact socioéconomique est avéré, et justifiant d'une maturation suffisante, avec des Fonds de Contrepartie (FCP) nécessaires à la bonne réalisation desdits projets. En tout état de cause, la contractualisation des nouveaux engagements devra se faire uniquement pour la réalisation de projets répondant à une mission spécifique.

En outre, l'exploration d'autres sources novatrices de financement (financements climatiques, émission des Bons ODD, financements islamiques, etc.) et la prospection de nouvelles opportunités de coopération économique se poursuivront à l'effet d'accéder à différents leviers de financement.

S'agissant de la dette intérieure, la mise en œuvre d'une politique prudente d'émission des titres publics constitue un facteur déterminant de la création d'un marché liquide et efficace de la dette intérieure. Un objectif connexe consiste à développer les marchés financier et monétaire domestique. Pour ce faire, un accent sera mis sur le développement du marché secondaire afin de construire la courbe de taux de rendement avec l'accompagnement de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et, qui servira de référentiel aux emprunts domestiques. Par ailleurs, l'apurement des arriérés de la dette intérieure se poursuivra conformément à un plan d'apurement défini.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement entend poursuivre avec l'utilisation judicieuse des deux mécanismes de financement, dont il dispose pour la mobilisation des emprunts par émission des titres publics. Il privilégiera le recours aux adjudications pour couvrir les besoins de financements moins importants et pourra recourir en tant que de besoin, à la syndication pour mobiliser des financements plus importants.

**En matière de gestion,** les principaux critères de la stratégie d'émission des titres publics au cours du triennat 2024-2026 demeureront la transparence, la régularité, la diversification et la sécurité. A cet effet, le Gouvernement veillera au bon fonctionnement du marché des titres publics tout en augmentant progressivement la taille de son programme d'obligations, étant donné l'augmentation croissante du besoin d'emprunt.

**En termes de transparence,** tous les aspects importants des opérations de gestion de la dette, ainsi que les informations sur la situation financière de l'Etat et ses avoirs et engagements financiers continueront d'être publiés. Des émissions et leurs résultats ainsi que la production d'une note de synthèse sur les projets financés par les titres publics de moyen et long termes serviront à évaluer ce critère de transparence. À ce titre, le calendrier des adjudications est publié en début d'exercice par le Ministère des Finances.

**Quant à la régularité,** l'intervention du Trésor public sur les marchés était dictée dans les années antérieures par la couverture du besoin de trésorerie ponctuel déterminé sur la base du plan de trésorerie prévisionnel. Il est à noter que ce besoin est parfois intervenu à des périodes pour lesquelles les conditions du marché étaient peu favorables.

**S'agissant de la diversification**, l'objectif de ce processus est l'allongement de la maturité moyenne des titres publics. Cela justifierait l'émission des instruments de moyen terme afin de contenir le risque de refinancement. Toutefois, tenant compte des contraintes de profondeur et de liquidité du marché, le recours à des instruments de maturité plus courte serait envisagé.

En outre, les contraintes dues à l'assèchement de la liquidité pouvant peser sur le marché domestique ont conduit le Ministère des Finances à ouvrir la voie au financement sur le marché international des capitaux tout en restant prudent. Toute chose qui permet à la liquidité intérieure de se reconstituer et de limiter l'effet d'éviction sur la demande de financement du secteur privé.

**Relativement à la sécurité**, elle a pour objectif spécifique la prévention des risques de liquidité, de contrepartie, de refinancement et de marché. Pour se faire, la politique d'émission primaire du Trésor, tout comme au cours de l'année précédente, se fondera sur un « système de commercialisation robuste », à travers :

- la dynamisation du réseau des Spécialistes en Valeurs du Trésor ;
- la mise en place d'un mécanisme sécurisé de remboursement des titres publics par la constitution des tampons de liquidité, qui permet à l'Etat d'améliorer sa crédibilité sur le marché intérieur ;
- le recours depuis l'exercice 2015, aux instruments de couverture pour les titres publics soumis aux incertitudes du marché (risque de taux et risque de change).

Il est à noter qu'un dispositif de prévisibilité a été mis sur pied afin de disposer des liquidités nécessaires à la couverture des échéances de remboursement (gestion du risque de contrepartie).

**Au niveau opérationnel** : une attention particulière sera accordée d'une part, au règlement du service de la dette à bonne date et à l'apurement de tous les arriérés intérieurs pendant la période, et d'autre part à la mobilisation efficiente des ressources à travers une programmation optimale des tirages extérieurs et des émissions des titres publics.

**Quant aux nouveaux emprunts, aux prêts garantis y compris les PPP's**, leur contractualisation se fera dans le respect des limites prédéfinies pour assurer la viabilité de la dette et après la saisine systématique du CNDP. Cette saisine est obligatoire et seuls les financements ayant eu au préalable un avis favorable du CNDP (sans réserve) pourront, soit être soumis à l'approbation du Chef de l'Etat en vue de l'obtention du décret d'habilitation nécessaire à la signature de la convention de prêt y afférent, ou être contractualisés par les demandeurs pour les financements ne sollicitant pas le décret d'habilitation du Chef de l'Etat.

Ainsi, **toutes les offres ou requêtes de financement relatives aux emprunts intérieurs et extérieurs, toutes les émissions d'obligations et tous les financements innovants** (obligations islamiques, financements/emprunts climatiques, obligations vertes, etc.), à contracter directement par l'Etat, ses démembrements, y compris les CTD, les entreprises publiques et les établissements publics, **devront obligatoirement être soumis à l'avis du CNDP**.

Il en est de même, de **toute demande de rétrocession ou de garanties, y compris celles liées aux Partenariats Publics Privés, devra obtenir en dernier ressort un avis du CNDP** pour leurs mises en œuvre. Les opérations de restructuration de la dette (renégociation, allègement, reprofilage, rachat, cession de créances) doivent également se soumettre à cette exigence de saisine systématique du CNDP.

### I.3. Portée de la stratégie d'endettement public.

La gestion de la dette publique au Cameroun englobe tous les passifs du secteur public (Administration Centrale, Collectivités Territoriales Décentralisées, organismes de sécurité sociale et sociétés publiques) sous forme de dette, obligeant le secteur public à effectuer en faveur du créancier, un ou plusieurs paiements d'intérêts ou de principal, à une date ou à des dates futures.

Les données et agrégats de dette définis dans la présente stratégie sont circonscrits à l'Administration centrale, y compris les Restes à Payer de plus de trois mois à considérer comme une dette directe.

Toutefois tenant compte des risques budgétaires liés aux démembrements de l'Etat, les plafonds sont fixés pour les emprunts desdites entités et les garanties à accorder par l'Administration Centrale.

Conformément aux bonnes pratiques, aux engagements pris auprès des partenaires techniques et financiers et au Manuel de Statistiques des Finances Publiques de 2014, les statistiques de la dette des autres entités du secteur public sont progressivement prises en compte dans les Statistiques de la dette publique, dans les conjonctures infra annuelles de dette publique publiées par le Gouvernement et s'intègrent progressivement dans les Stratégies d'Endettement à Moyen Terme.

## CHAPITRE II : ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE DE GESTION DE LA DETTE ET PERSPECTIVES

### II.1. Environnement international

A la suite des difficultés rencontrées en 2020 du fait de la COVID-19 et du rebond de l'activité économique enregistré en 2021, l'économie mondiale a été fortement perturbée en 2022, en raison du conflit en Ukraine. Cette situation qui se poursuit en 2023 est notamment marquée par : (i) des tensions inflationnistes qui contribuent à éroder le pouvoir d'achat des ménages ; (ii) un durcissement des conditions financières imposées par les Banques centrales dans la plupart des régions à l'effet de lutter contre l'inflation ; (iii) une crise énergétique profonde, notamment dans les pays avancés en raison de la forte réduction des approvisionnements à partir de la Russie.

Ainsi, selon l'édition d'octobre 2023 des *Perspectives de l'économie mondiale* du Fonds Monétaire International (FMI), l'activité économique mondiale en 2022 a connu un ralentissement avec une croissance estimée à 3,5% contre 6,2% en 2021. Cette situation devrait se poursuivre en 2023, et 2024 avec une croissance qui devrait se situer respectivement à 3,0% et 2,9%.

**Dans les économies avancées**, l'activité économique devrait connaître la même tendance, passant de 5,4% en 2021 à 2,6% en 2022, puis 1,5% en 2023 et 1,4% en 2024. Cette évolution s'explique notamment par les contre-performances observées : (i) **aux Etats-Unis**, où la croissance est passée de 5,9% en 2021 à 2,1% en 2022 et devrait se situer à 1,5% en 2024, en lien avec des tensions inflationnistes persistantes, des taux d'intérêt élevés et un contexte mondial morose ; (ii) **dans la zone Euro**, la croissance devrait s'établir à 0,7% en 2023 après 3,3% en 2022, en lien avec la hausse sensible des coûts de l'énergie et la baisse des revenus disponibles réels des ménages du fait de l'inflation.

**Dans les pays émergents et en développement**, l'activité économique devrait rester quasiment stable après le ralentissement enregistré en 2022. Ainsi, le taux de croissance devrait se situer à 4% en 2022 et 2023, après avoir atteint 6,8% en 2021 et 4,1% en 2022. Cette situation est à mettre notamment en relation avec le raffermissement de l'activité économique en Inde (6,3% respectivement en 2023 et 2024) et la résilience de l'économie de la Chine malgré la crise immobilière (5,0% en 2023 et 4,2% en 2024, après avoir atteint 3% en 2022).

**En ce qui concerne particulièrement l'Afrique subsaharienne**, elle devrait également enregistrer un ralentissement de l'activité économique en 2023, avant de connaître une situation plus favorable en 2024. Ainsi, son taux de croissance est estimé à 3,3% en 2023 après 4% en 2022. En 2024, cette croissance devrait être portée à 4,0%.

**Pour ce qui est de la zone CEMAC**, la BEAC table aussi sur un ralentissement de l'activité économique, avec un taux de croissance de 2,8% en 2022 à 2,5% en 2023. Cette situation resterait entretenue par les contraintes imposées par les poussées inflationnistes et la poursuite d'une politique monétaire restrictive.

En ce qui concerne les prix, ils ont été particulièrement soutenus en 2022 et 2023, en raison des effets pervers du conflit russo-ukrainien. Cette situation devrait se poursuivre en 2024. En effet, l'inflation mondiale s'est située à 8,7% en 2022 et devrait avoisiner 6,9% en 2023 et 5,8% en 2024 d'après le FMI.

Ces tensions inflationnistes sont présentes dans toutes les régions du monde. **Dans les pays avancés**, le taux d'inflation est passé de 3,1% en 2021 à 7,3% en 2022 et devrait s'établir à 4,6% en 2023 et 3% en 2024, tandis que **dans les pays émergents et en développement**, il s'est situé à 5,9% en 2021 et 9,8% en 2022. Elle est projetée à 8,5% dans cette zone en 2023 et 7,8% en 2024. Cette tension inflationniste à l'échelle internationale est notamment soutenue par :

- (i) le resserrement des conditions financières des Banques centrales dans la plupart des régions du monde à l'exception de la Chine, avec des conséquences sur la hausse des taux d'intérêt et des coûts des produits importés ;
- (ii) les sanctions des pays avancés imposées à la Russie du fait du conflit russo-ukrainien, et l'aggravation des ruptures d'approvisionnement de gaz vers l'Europe. Cette situation a amplifié d'une part, les tensions préexistantes sur les marchés mondiaux des produits de base, et fait grimper d'autre part, les prix du gaz naturel et de l'énergie électrique, notamment dans les pays européens ;
- (iii) la dépréciation de l'Euro par rapport au Dollar US, avec des conséquences sur le renchérissement des prix des produits importés par les pays Européens et ceux de la zone franc.

## II.2. Evolution récente de l'économie camerounaise et perspectives macroéconomiques

Cette section présente l'évolution de l'activité économique en 2023, et donne les perspectives envisagées sur la période 2024-2026, tout en tenant compte du contexte international difficile.

### II.2.1. Evolution récente de l'économie camerounaise

L'activité économique nationale a notamment été marquée au cours de ces dernières années, par : (i) les tensions inflationnistes induite par les effets pervers du conflit Russo-Ukrainienne et de la pandémie de Covid-19 ; (ii) le relèvement progressif de la situation socioéconomique dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; (iii) la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement (SND 30), avec un accent particulier sur la politique de réduction de la dépendance vis-à-vis des importations.

Ainsi, le taux de croissance réel du PIB devrait continuer de s'inscrire dans une tendance haussière, estimé à 3,9% en 2023 puis 3,6% en 2022 et 3,3% en 2021. Cette évolution reste portée pour l'essentiel par l'activité non pétrolière, dont la croissance s'est établie à 3,5% en 2021, 3,8% en 2022 et devrait se situer à 4,2% en 2023.

Au regard de la dynamique sectorielle, l'activité dans le secteur primaire s'est progressivement améliorée, malgré les effets pervers des tensions inflationnistes sur les coûts des intrants agropastoraux. Le taux de croissance de ce secteur devrait se situer à 3,3% en 2023 après 3,2% en 2022 et 2,9% en 2021, en liaison avec le redressement progressif de l'activité dans la branche de l'agriculture industriel d'exportation. Quant au secteur secondaire, le taux de croissance devrait s'établir en 2023 à 3,8% contre 2,7% en 2022, en lien avec l'amélioration de l'offre énergétique et de la demande intérieure en faveur notamment des industries manufacturières.

Le secteur tertiaire est également resté dynamique et devrait connaître une croissance de 4,5% en 2023, après 4,3% en 2022 et 3,0% en 2021. Les performances de ce secteur sont notamment entretenues par : (i) le redressement progressif de la branche restaurants et hôtels, enregistré après les contraintes imposées par la Covid-19 et l'organisation de la CAN en 2022 ; (ii) le regain de l'activité dans les branches transports-entrepôts et communications, ainsi que les banques et institutions financières.

Pour ce qui est de l'inflation, elle devrait continuer à croître en 2023 pour se situer autour de 7%, après 6,3% en 2022 et 2,5% en 2021, en raison des effets conjugués de la hausse des prix du carburant à la pompe enregistrée en début d'année et les conséquences du conflit en Ukraine. Cette inflation resterait tirée par les prix des produits alimentaires.

En ce qui concerne les finances publiques, la dynamique de consolidation budgétaire s'est poursuivie, en cohérence avec le Programme Économique et Financier conclu avec le FMI. Ainsi, le déficit du solde budgétaire devrait être ramené autour de 0,7% du PIB en 2023, après 1,1% en 2022 et 2,2% en 2021. Cette amélioration s'expliquerait davantage par une rationalisation des dépenses publiques.

Par ailleurs, les efforts en vue de mobiliser davantage les recettes non pétrolières se sont poursuivis. Ainsi, le ratio desdites recettes au PIB devrait s'améliorer de 0,4 point entre 2022 et 2023 pour se situer à 12,7%, en raison d'une amélioration des recettes fiscales. Quant aux recettes pétrolières, elles ont connu un recul de 0,6% du PIB en lien avec la baisse sensible des cours du pétrole enregistrée entre 2022 et 2023. A cet effet, le ratio des recettes totales interne et dons devrait rester stable à 16,5% du PIB.

S'agissant des dépenses, elles devraient connaître une baisse de 1 point du PIB, induit notamment par la baisse sensible enregistrée au niveau des dépenses courantes. Les dépenses en capital devraient passer de 4% du PIB en 2022 à 4,6% en 2023.

Concernant le secteur monétaire, nonobstant la politique monétaire restrictive mise en place par la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) pour combattre l'inflation galopante dans la CEMAC, les principaux agrégats de monnaie et de crédit ont continué à croître assez rapidement. Ainsi, en juin 2023, la masse monétaire a enregistré une hausse de 10,8% pour s'établir à 8 049,5 milliards de FCFA. A l'origine de cette évolution les principales contreparties de la masse monétaire se sont inscrites en hausse. Les avoirs extérieurs nets ont enregistré un accroissement de 9,8% sur la période, contre 10,1% pour les créances nettes sur l'État et 14% pour les crédits à l'économie. La forte progression des crédits à l'économie illustre le dynamisme des banques camerounaises, dont l'encours des financements mis en place a atteint 4 832,3 milliards de FCFA.

Les avoirs extérieurs nets se sont accrus de 9,8% pour se situer à 2 924,3 milliards de FCFA en lien avec l'amélioration des recettes d'exportations de biens et services. Cette situation a contribué à renforcer les réserves officielles de change en les portant de 2 921,8 milliards de FCFA en juin 2022 à 3 318,9 milliards de FCFA en juin 2023.

## II.2.2. Perspectives macroéconomiques

La dynamique économique nationale favorable observée ces dernières années devrait se poursuivre et se consolider sur les trois prochaines années, malgré la persistance des incertitudes au niveau de l'environnement international. Ainsi, le taux de croissance réel du PIB devrait se situer à 4,5% en 2024 et en moyenne à 5,1% entre 2025 et 2026, tiré pour l'essentiel par les performances de l'activité non pétrolière. Toutefois, en raison d'une amélioration significative de la production du gaz à partir de 2025, le PIB pétrolier et gazier devrait connaître une inversion de tendance et s'inscrire à nouveau dans une dynamique haussière, après plusieurs années de baisse.

Pour ce qui est de l'évolution sectorielle du PIB, l'activité devrait être beaucoup plus dynamique dans le secteur secondaire, en raison des effets conjugués : (i) d'une amélioration de l'offre énergétique avec la mise en service dès le quatrième trimestre 2023 du barrage hydroélectrique de Nachtigal et le renforcement du réseau de distribution ; (ii) le redressement des activités dans les industries métallurgiques, du caoutchouc et de la transformation du bois ; et (iii) l'amélioration de la production gazière qui viendra compenser plus que proportionnellement la baisse de la production pétrolière. Ainsi, il est projeté que le secteur secondaire devrait enregistrer une hausse de l'activité de 5,5% en 2024 et de 6,3% entre 2025 et 2026.

S'agissant des secteurs primaire et tertiaire, ils devraient respectivement se situer autour de 3,6% et 4,7% en 2024. Sur les périodes 2025 et 2026, ils sont projetés à 4,4% et 4,7% en moyenne.

En ce qui concerne le niveau général des prix, il est envisagé que la dynamique inflationniste actuelle devrait progressivement ralentir pour se situer autour de 4% en 2024 après 6,3% en 2022 et 7% en moyenne en 2023. Cette situation devrait encore continuer de situer le niveau de l'inflation au Cameroun largement au-dessus du seuil communautaire de 3% sur les deux prochaines années. Par ailleurs, il est envisagé que les efforts conjoints de lutte contre l'inflation mise en œuvre par le Gouvernement et la Banque centrale devraient permettre de retourner en dessous de ce seuil dès 2026. .

Relativement aux finances publiques, la politique du Gouvernement sur la période 2024-2026 visera notamment à favoriser : (i) une mobilisation optimale des recettes non pétrolières et notamment les recettes non fiscales qui disposent d'un vaste potentiel, tout en assurant un meilleur accompagnement à la relance économique ; (ii) une plus grande rationalisation des dépenses courantes, afin de dégager les marges budgétaires et permettre le financement des investissements publics ; (iii) une préservation de la viabilité de la dette. Par conséquent, le déficit budgétaire global devrait se situer en 2024 à 0,4% du PIB et s'inscrire progressivement en augmentation pour s'établir en 2026 à 0,8 % du PIB. De même, le déficit du solde primaire non pétrolier devrait progressivement se détériorer passant de 1,9% du PIB en 2024 à 2,1% du PIB en 2026.

Au sujet du commerce extérieur, le déficit de la balance courante devrait continuer à se réduire pour se stabiliser en dessous de 3% du PIB à travers le renforcement des mesures visant à l'intégration régionale et à la promotion de la politique de l'import substitution. Par ailleurs, le respect de la réglementation de change devrait accroître les recettes d'exportation. Toute chose qui contribuera à consolider les réserves de changes régionales pour couvrir au moins 05 mois d'importations.



Quant au secteur monétaire, la maîtrise de l'inflation et la préservation des réserves de change resteront les objectifs de la politique monétaire menée par la BEAC. A cet égard, la poursuite de la reprise économique conduira à une réduction des déficits budgétaires, permettant à la BEAC de freiner l'augmentation de la masse monétaire et de relever le ratio de couverture des réserves de change sans déstabiliser le système financier.

### II.3. Notation souveraine

De manière générale, les notations des pays ont connu une stabilité relative au cours des trois dernières années, avec de faibles ajustements. Une analyse comparative révèle que les pays européens ont vu leurs notations s'améliorer grâce à la reprise économique, tandis que les pays émergents et africains ont subi une dégradation de leurs notations en raison de risques économiques et politiques croissants.

En 2022, les agences de notation Standard & Poor's et Fitch Ratings ont chacune, maintenu la note souveraine du Cameroun au titre de l'année 2021, respectivement à « B- » et « B ». De plus, ces notations ont été assorties des perspectives de stabilité. En principe, ces appréciations mettent en relief le renchérissement des conditions d'emprunt à mobiliser par le pays, car elles classent le Cameroun dans la catégorie des pays très spéculatifs aux yeux des investisseurs. Les raisons évoquées par ces agences sont entre autres, les facteurs de vulnérabilité liés aux incertitudes politiques et à la forte dépendance aux matières premières.

En 2023, la notation souveraine du Cameroun a été dégradée en raison de quelques retards observés dans le remboursement de sa dette commerciale. Pour la partie camerounaise, les notations attribuées devraient tenir compte du fait que les retards techniques observés ne constituent pas des défauts de paiement de l'Etat. Toutefois, toutes les dispositions sont prises pour le règlement du service de la dette extérieure dans les délais requis, ainsi que le règlement de toute la dette intérieure suivant un plan d'apurement établi, après l'audit complet de ladite dette finalisé en 2022.

Tableau 1 : Indicateurs clés de l'économie Camerounaise –

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Economie réelle (en milliards)</b>						
<b>PIB à prix courant</b>	<b>24 950</b>	<b>27 223</b>	<b>29 082</b>	<b>31 320</b>	<b>33 513</b>	<b>35 933</b>
PIB Pétrolier et Gazier	887	1 692	1 408	1 458	1 506	1 585
PIB non Pétrolier et Gazier	24 064	25 531	27 674	29 862	32 007	34 347
<b>Croissance (%)</b>						
<b>PIB à prix constant</b>	<b>3,3</b>	<b>3,6</b>	<b>3,9</b>	<b>4,5</b>	<b>4,9</b>	<b>5,2</b>
PIB Pétrolier et Gazier	- 2,0	- 1,0	- 0,4	4,2	8,7	10,0
PIB non Pétrolier et Gazier	3,5	3,8	4,2	4,6	4,7	4,9
<b>Secteur Primaire</b>	<b>2,9</b>	<b>3,2</b>	<b>3,3</b>	<b>3,6</b>	<b>4,2</b>	<b>4,6</b>
<b>Secteur Secondaire</b>	<b>4,0</b>	<b>2,7</b>	<b>3,8</b>	<b>5,5</b>	<b>6,4</b>	<b>6,2</b>
<b>Secteur Tertiaire</b>	<b>3,0</b>	<b>4,3</b>	<b>4,5</b>	<b>4,7</b>	<b>4,6</b>	<b>4,9</b>
<b>Croissance des Prix (%)</b>						
Déflateur du PIB	2,9	5,3	2,8	3,0	2,1	1,9
Déflateur du PIB Pétrolier et Gazier	89,7	92,8	- 16,5	- 0,7	- 4,9	- 4,3
Déflateur du PIB non Pétrolier et Gazier	1,2	2,3	4,0	3,2	2,4	2,3
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	2,5	6,3	6,7	4,0	3,0	2,5
<b>Demande (% du PIB)</b>						
Consommation	85,6	84,9	84,6	84,5	84,9	80,9
Privée	73,5	74,0	73,3	71,8	71,2	68,7
Publique	12,0	11,0	11,2	12,7	13,6	12,2
Investissement	18,2	18,0	17,5	16,2	16,8	19,7
Privée	14,1	13,9	13,9	12,6	12,8	15,3
Publique	4,1	4,1	3,6	3,6	4,0	4,3
Exportations B&S	16,5	19,3	18,3	18,5	16,3	16,2
Importations B&S	20,2	22,0	20,3	19,2	18,0	16,8
<b>Tofe (en % du PIB)</b>						
Recettes totales et dons	14,5	16,5	16,5	16,5	16,8	16,4
Recettes hors dons	14,0	16,2	14,0	14,1	13,8	13,6
Pétrolières et Gaz	2,3	1,6	1,7	3,1	2,6	2,3
Non pétrolières et Gaz	11,8	12,3	12,9	13,3	13,6	13,8
Dons	0,5	0,3	2,5	2,4	3,0	2,8
Dépenses totales	17,0	17,4	16,9	16,6	17,1	17,0
courantes	12,4	12,7	12,8	11,8	11,0	10,4
capital	4,6	4,7	4,0	4,6	5,8	6,2
Solde Primaire hors pétrole et gaz	- 3,8	- 3,9	- 2,6	- 1,9	- 2,3	- 2,2
Solde global, base caisse*Secteur Extérieur	- 2,2	- 1,1	- 0,7	- 0,4	- 0,6	- 0,9
<b>Secteur Extérieur</b>						
<b>(En % du PIB)</b>						
Solde des Transactions courantes	- 4,0	- 3,5	- 2,9	- 2,7	- 2,2	- 1,7
<b>Solde Global</b>	<b>- 0,6</b>	<b>1,9</b>	<b>0,4</b>	<b>2,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>
<b>Situation Monétaire</b>						
Crédit à l'économie	12,7	11,2	14,1	8,6	7,8	10,0
Monnaie au sens large (M2)	17,1	12,0	9,7	9,5	8,8	8,8
Avoirs Extérieurs Nets	11,4	21,6	6,8	7,3	5,6	7,6

Source : MINFI/MINEPAT/CNDP (version 21/11/23)

## CHAPITRE III : EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE 2023

### III.1. Evolution récente de la dette publique

#### III.1.1. Encours de la dette publique 2020 – 2023

La dette publique de l'Administration Centrale du Cameroun a enregistré une progression significative au cours des trois dernières années. Entre 2020 et 2022, son stock a augmenté de 21,4% passant de 9 438 milliards FCFA (39,8% du PIB) à 11 462 milliards de FCFA (43,2% du PIB) pour se situer à 11 418 milliards de FCFA (40,1% du PIB) à fin septembre 2023. Outre la signature de nouvelles conventions de financements, cette augmentation est attribuable à l'accélération des décaissements provenant de divers emprunts contractés pour la réalisation des projets, les tirages effectués dans le cadre des appuis budgétaires (812 milliards de FCFA) aux Programmes Économiques et Financiers avec le FMI et divers partenaires, ainsi qu'à la dépréciation du taux de change entre l'Euro et le Dollar US (10,8%) .

A fin septembre 2023, l'encours de la dette de l'Administration Centrale est estimé à 11 623 milliards de FCFA, représentant environ 40,5% du PIB. Ce stock est composé à 69,2% de la dette extérieure (soit 28% du PIB) et 30,8% de la dette intérieure y compris les Restes à Payer de plus de trois mois (12,5% du PIB).

Les projections indiquent que cette dette devrait atteindre 11 740 milliards de FCFA d'ici le 31 décembre 2023, soit une augmentation prévue de 2,4 % en glissement annuel et de 24,4% par rapport à fin 2020.

L'encours de la dette avalisée est estimé à 10 milliards de FCFA à la fin du mois de septembre 2023, en diminution de 65,5% par rapport à fin 2020.

Tableau 2 : Evolution récente de la dette

ANNEES	2020*	2021*	2022 *	Septembre 2023 **	2023 ***
<b>Stock dette extérieure (1)</b>	<b>6 746</b>	<b>7 584</b>	<b>8 153</b>	<b>8 052</b>	<b>8 181</b>
Multilatérale	2 764	3 268	3 742	3 953	4 096
Appuis budgétaires (FMI-BM-BAD)	1 103	1 287	1 527	1 608	1 652
Bilatérale	3 069	3 298	3 405	3 145	3 212
Appui budgétaire (AFD)	197	197	243	243	265
Commerciale	913	1 018	1 006	954	873
<b>Stock dette intérieure (2)</b>	<b>2 692</b>	<b>2 979</b>	<b>3 309</b>	<b>3 571</b>	<b>3 559</b>
<b>Dette intérieure (hors Restes à Payer)</b>	<b>2 505,3</b>	<b>2 815,3</b>	<b>3 091,6</b>	<b>3 354,0</b>	<b>3 535,3</b>
Titres publics	1 013	1 276	1 552	1 838	1 933
Emprunt BEAC (Avances Statutaires)	577	577	577	577	577
Allocation de DTS (FMI-BEAC)			120	180	180
Dette structurée	847	50	787	706	794
Dette non structurée (non conventionnelle)	68	850	56	53	51
<b>Restes à Payer de plus de trois mois</b>	<b>186,6</b>	<b>62,2</b>	<b>217,0</b>	<b>217,0</b>	<b>24,0</b>
<b>Dette avalisée par l'Etat (3)</b>	<b>29</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>7</b>
<b>Stock total (1+2)</b>	<b>9 438</b>	<b>10 562</b>	<b>11 462</b>	<b>11 623</b>	<b>11 740</b>

Source: CNDP. \* Données définitives \*\* Données provisoires \*\*\*Estimations

### III.1.2. Décaissements 2020– 2023

Entre 2020 et 2022, les tirages sur emprunts publics ont porté sur un montant cumulé de 4 476 milliards de FCFA, dont 3 080 milliards de FCFA d'emprunts extérieurs (y compris 812 milliards de FCFA d'appuis budgétaires) et 1 396 milliards de FCFA d'emprunts intérieurs (hors émissions des BTA).

Répartis par type de bailleurs, les décaissements extérieurs proviennent à 49,8% des financements multilatéraux, 22,6 % sur des financements bilatéraux et 27,6% des financements commerciaux.

Au sujet des décaissements de la dette intérieure, les emprunts bancaires représentent 17% des décaissements, et les Obligations du Trésor Assimilables (OTA) portent sur 83% des décaissements.

De janvier à septembre 2023, les tirages effectués sur ressources d'emprunts (y compris les appuis budgétaires de 113 milliards de FCFA) se chiffrent à 760 milliards de FCFA, dont 49,8% de ressources extérieures et 50,2% de ressources issues des conventions contractées au titre de la dette intérieure.

S'agissant précisément des tirages extérieurs alloués au financement des projets, ils sont estimés à fin septembre 2023 à environ 265 milliards de FCFA. Suivant les projections effectuées, et tenant compte des appels de fonds en instance, ces décaissements pourront se rapprocher du montant de 795 milliards de FCFA fixés par la loi de finances 2023 révisée.

Tableau 3 : Décaissements de la dette publique 2020- 2023 (en milliards de FCFA)

Type de créancier	2020	2021	2022*	Janv - Sept 2023 **	Oct -Déc 2023 ***	Total 2023 ***
<b>Décaissements de la dette extérieure</b>						
<b>Multilatéraux</b>	<b>582</b>	<b>447</b>	<b>506</b>	<b>300</b>	<b>237</b>	<b>537</b>
<i>dont appui budgétaires</i>	379	55	234	113	111	224
<i>dont appui budgétaire FMI</i>	268	99	115	90	46	136
<b>Bilatéraux</b>	<b>213</b>	<b>112</b>	<b>371</b>	<b>69</b>	<b>201</b>	<b>285</b>
<i>dont appui budgétaire France</i>			46	-	-	-
<b>Commerciaux</b>	<b>90</b>	<b>623</b>	<b>136</b>	<b>9</b>	<b>189</b>	<b>198</b>
<b>Total Dette Extérieure</b>	<b>885</b>	<b>1 182</b>	<b>1 013</b>	<b>378</b>	<b>626</b>	<b>1 020</b>
<i>Dont prêts projets</i>	506	466	639	265	515	795
<i>Appuis budgétaires</i>	379	154	280	113	111	224
<i>Eurobond</i>		449	-	-	-	-
<i>Prêts à Court Terme</i>	-	113	94	-	-	-
<b>Décaissements de la dette intérieure</b>						
BTA (Encours fin de période)	227	241	231	327	231	231
Emissions	414	479	374	441	4	445
Remboursement	383	465	384	345	100	445
Emissions nettes	31	14	- 10	96	- 96	
Encours fin de période	227	241	231	327	231	231
OTA	325	356	483	97	353	450
OT/Emprunts bancaires	146	20		177	95	272
DTS FMI				60	20	80
PLANUT	100	-		-	-	-
ECOBANK	35					
BGFI						
Banque Atlantique Cameroun	65					
CAN	-	20		-	-	-
CCA Bank - FCP coût résiduel achèvement Stade OLEMBE		10		-		
SCB - Entrée Est Douala		10		-	-	
Autres dettes structurées (cession de créances ENEO)	46			48		48
Syndic BGFI (SONARA)				-		
<b>Total Dette Intérieure (hors BTA)</b>	<b>517</b>	<b>397</b>	<b>483</b>	<b>382</b>	<b>468</b>	<b>850</b>
<b>Total Général</b>	<b>1 401</b>	<b>1 579</b>	<b>1 496</b>	<b>760</b>	<b>1 094</b>	<b>1 869</b>

Source: CNDP. \* Données définitives \*\* Données provisoires \*\*\*Estimations

### III.1.3. Service de la dette publique 2020– 2023

De janvier 2020 à fin 2022, l'État a remboursé un montant total de 2 806 milliards de FCFA au titre du service de la dette publique (hors dette à court terme, remboursement des crédits de TVA), dont 1 841 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 965 milliards de FCFA pour la dette intérieure (hors dette à court terme).

Il convient de rappeler qu'en 2020, le Cameroun a adhéré à l'Initiative de Suspension du Service de la Dette du G20, ce qui lui a permis de bénéficier d'un rééchelonnement du service de la dette pour la période de mai 2020 à décembre 2021, d'un montant total de 287,5 milliards de FCFA, soit 123,6 milliards de FCFA en 2020 et 163,9 milliards de FCFA en 2021 à rembourser sur la période allant de 2022 à 2027 à hauteur de 310 milliards de FCFA.

Le service effectif de la dette publique de l'année 2023 évalué au 30 septembre, s'élève à 896 milliards de FCFA, dont 687 milliards de FCFA en principal et 209 milliards de FCFA en intérêts et commissions. Ce service se compose de 71,7% de dette extérieure (471 milliards de FCFA en principal et 172 milliards de FCFA en intérêts) et de 28,3% milliards de FCFA de dette intérieure (216 milliards de FCFA en principal et 37 milliards de FCFA en intérêts).

À fin 2023, tenant compte des échéances de remboursement de la dette prévues, le service de la dette publique devrait atteindre 1 589 milliards de FCFA, dont 898 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 691 milliards de FCFA pour la dette intérieure (hors dette à court terme).

**Tableau 4 : Service de la dette publique hors Restes à Payer- Remboursement des crédits TVA- Allègement du service de la dette (en milliards de FCFA)**

ANNEES	2020	2021	2022	Janv - Sept 2023 **	Oct-Déc 2023***	Total 2023 ***
<b>1-Dette extérieure</b>	<b>360</b>	<b>737</b>	<b>744</b>	<b>643</b>	<b>255</b>	<b>898</b>
Intérêts - DE	224	165	169	172	22	194
Principal - DE	136	573	574	471	233	704
<b>2-Dette intérieure</b>	<b>214</b>	<b>292</b>	<b>459</b>	<b>253</b>	<b>437</b>	<b>691</b>
Intérêts - DI	41	31	54	37	92	129
Principal - DI	172	261	406	216	346	562
<b>3-Dette publique totale (1) +(2)</b>						
<b>Service effectif</b>	<b>573</b>	<b>1 029</b>	<b>1 203</b>	<b>896</b>	<b>693</b>	<b>1 589</b>
Intérêts - DP	266	196	223	209	114	323
Principal - DP	308	833	980	687	579	1 266

Source: CNDP. \* Données définitives \*\* Données provisoires \*\*\*Estimations

### III.1.4. Nouveaux engagements contractés sur la période 2020-2023

Entre 2020 et 2022, l'Etat a signé de nouveaux engagements pour un montant total de 4 207 milliards de FCFA, dont 64% de ressources provenant d'emprunts extérieurs et 36% de financements intérieurs.

Au cours des neuf premiers mois de l'année 2023, des accords de prêt d'un montant total de 655 milliards de FCFA ont été signés avec des partenaires internationaux et nationaux. Ces engagements sont constitués à hauteur de 49% de prêts projets et appuis budgétaires, et 51% d'engagements intérieurs.

En fonction des décrets d'habilitation en attente et des projets ayant reçu avis favorables pour la suite de procédure, les estimations à fin 2023 portent le montant des engagements à contracter à 1 428 milliards de FCFA, dont 606 milliards de FCFA entre octobre et décembre 2023.

Tableau 5 : Engagements pluriannuels de 2020 à 2023 (en milliards de FCFA)

Type de Créancier	2020	2021	2022*	Janv - Sept 2023 **	Oct-Déc 2023***	2023***
<b>Engagements extérieurs</b>						
Multilatéraux	346	700	440	100	280	371
Multilatéraux concessionnels	339	700	354	17	280	297
Multilatéraux non concessionnels	7	-	86,6	83,1	-	74
Bilatéraux	9	7	109	115	83	198
Bilatéraux concessionnels	-	7	7,4	32,8	-	32,8
Bilatéraux non concessionnels	9	-	101	83	83	165
Commerciaux	59	192	4	105	-	105
<b>Total Prêts projets</b>	<b>414</b>	<b>898</b>	<b>553</b>	<b>321</b>	<b>362</b>	<b>674</b>
<i>Concessionnel</i>	339	706	361	50	280	330
<i>Non concessionnel</i>	75	192	192	271	73	344
<i>Prêts à Court Terme</i>	<i>64</i>	<i>55</i>	-	-	-	-
<i>Eurobond</i>	-	<i>449</i>	-	-	-	-
<b>Total engagements extérieurs (hors appuis budgétaires)</b>	<b>478</b>	<b>1 403</b>	<b>553</b>	<b>321</b>	<b>362</b>	<b>674</b>
<i>Appuis budgétaires</i>	-	-	<i>259</i>	-	<i>224</i>	<i>224</i>
<b>Total engagements extérieurs</b>	<b>478</b>	<b>1 403</b>	<b>812</b>	<b>321</b>	<b>586</b>	<b>898</b>
<b>Engagements intérieurs</b>						
BTA (Encours fin de période)	227	241	231	327		231
Emissions	414	479	374	441	- 91	350
Remboursement	383	465	384	345	5	350
Emissions nettes	31	14	10	96	- 96	-
Encours fin de période	227	241	231	327	231	231
OT /OTA	361	356	495	274		450
Allocation de DTS (FMI-BEAC)	-	-	70	60	20	80
Emprunts bancaires	146	20	-			
PLANUT	100	-	-			-
ECOBANK	35					-
BGFI						-
Banque Atlantique Cameroun	65					-
CAN	-	20	-			
CCA Bank - FCP coût résiduel achèvement Stade OLEMBE		10				
SCB - Entrée Est Douala		10				
<b>Total Dette Intérieure (hors BTA)</b>	<b>552</b>	<b>397</b>	<b>565</b>	<b>334</b>	<b>20</b>	<b>530</b>
<b>Total Général (hors BTA)</b>	<b>1 030</b>	<b>1 799</b>	<b>1 377</b>	<b>655</b>	<b>606</b>	<b>1 428</b>

Source : CAA/CNDP \* Données définitives \*\* Données provisoires \*\*\*Estimations

### III.1.5. Soldes Engagés Non Décaissés et profil de décaissements

Entre 2020 et 2023, les SEND's ont connu une diminution de 4,5%, partant de 3850 milliards de FCFA à fin 2020 à 3600 milliards de FCFA à fin 2022.

A fin septembre 2023 ces SEND's, essentiellement extérieurs (hors appuis budgétaires) sont estimés à environ 3 484,1 milliards de FCFA, constitués de 64,8 % de SEND's résultant des accords avec les créanciers multilatéraux, 20,1% de SEND's bilatéraux et de 19,7% issus des accords avec les créanciers commerciaux.

À fin 2023, ces SEND's sur les prêts déjà contractés à fin septembre 2023 devraient s'établir à 2 768,6 milliards de FCFA, principalement dus à l'accélération des décaissements sur le reste de l'année. Toutefois, avec la signature des nouveaux emprunts, ces SEND's s'établiraient à environ 3500 milliards de FCFA.

Tableau 6 : Profil indicatif des décaissements extérieurs sur la base des termes initiaux des conventions signées (en milliards de FCFA).

Rubriques	SENDS à fin 2022	SENDS à fin septembre 2023	SENDS projetés à fin 2023	Projection des décaissements			
				2 023	2 024	2 025	2 026
<b>PRETS</b>							
<b>MULTILATERAUX</b>	<b>2 633,3</b>	<b>2 258,5</b>	<b>1 969,2</b>	<b>573,5</b>	<b>547,1</b>	<b>407,1</b>	<b>218,8</b>
BAD	618,8	583,9	500,6	118,2	151,4	116,7	104,0
BADEA	52,7	53,2	44,9	7,8	10,0	8,5	-
BDEAC	83,5	79,5	66,1	17,4	22,7	16,0	-
BID	168,6	164,8	121,7	46,9	59,5	60,8	18,8
BIRD	185,4	157,0	125,6	59,8	72,2	71,0	-
FAD	102,3	94,0	71,5	30,8	39,0	-	-
FIDA	26,7	24,2	21,3	5,3	-	-	-
FS OPEP	17,6	17,8	11,5	6,1	4,1	-	-
IDA	1 083,4	903,5	933,3	150,1	145,1	134,1	96,0
UE	72,8	72,8	72,8	-	-	-	-
<b>Appuis budgétaires</b>	<b>221,6</b>	<b>107,8</b>	<b>90,6</b>	<b>131,0</b>	<b>43,0</b>	-	-
<i>FMI</i>	<i>180,3</i>	<i>89,8</i>	<i>49,3</i>	<i>131,0</i>	<i>43,0</i>	-	-
<i>BIRD</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>BAD</i>	<i>41,3</i>	<i>17,9</i>	<i>41,3</i>	-	-	-	-
<i>IDA</i>	-	-	-	-	-	-	-
<b>BILATERAUX</b>	<b>655,7</b>	<b>700,7</b>	<b>411,1</b>	<b>244,5</b>	<b>69,0</b>	<b>16,2</b>	<b>6,4</b>
ALLEMAGNE	11,5	11,5	10,9	0,6	0,8	-	-
FRANCE	60,3	178,8	46,7	13,5	11,0	5,6	-
<b>Appuis budgétaires AFD</b>	<b>52,5</b>	<b>52,5</b>	-	<b>52,5</b>			
Japon	36,9	28,8	26,9	10,0	6,8	6,8	5,6
Norvège (EKSPORTKREDIT NORGE SA)	0,5	0,5	0,1	0,4	-	-	-
ARABIE SAOUDITE	25,8	26,1	13,8	12,1	2,6	1,7	-
Chine	5,6	5,3	3,9	1,7	1,2	1,3	-
Corée du Sud	4,2	4,0	4,2	-	-	-	-
Emirats Arabes Unis	9,2	9,3	6,3	2,9	2,5	0,8	0,8
EXIMBANK DE CHINE	352,4	299,6	162,8	189,6	38,5	-	-
INDE	126,2	114,8	116,5	9,7	5,6	-	-
KOWEÏT	23,0	21,9	18,9	4,1	-	-	-
<b>COMMERCIAUX</b>	<b>658,3</b>	<b>685,1</b>	<b>478,8</b>	<b>175,1</b>	<b>101,4</b>	<b>41,1</b>	<b>3,9</b>
AFRICAN EXPORT IMPORT BANK	-	<b>34,8</b>	-	-	-	-	-
Bank of China	47,3	47,8	31,1	16,2	-	-	-
Belfius	16,2	12,1	16,2	-	-	-	-
BMCE Bank	13,7	13,7	9,7	4,0	4,0	4,0	-
CDS group privée Nouvelle Zelande	-	-	-	-	-	-	-
Comercial-eurobond	-	-	-	-	-	-	-
Commerz bank Allemagne	0,0	0,0	-	9,5	-	-	-
Deutsche banque Espagne	32,9	33,0	20,8	12,1	12,1	10,7	3,9
ICBC	186,1	187,8	146,5	39,6	41,1	14,8	-
Inter Islamic trade Finance Corporation	-	-	-	-	-	-	-
INTESA SANPAOLO SPA	107,2	107,2	75,9	31,3	28,7	11,1	-
Raiffeisen Bank Inter AG	3,9	3,9	3,3	0,7	0,5	0,5	-
SOCIETE GENERALE DE PARIS	108,7	108,7	51,7	57,0	10,3	-	-
SOCIETE GENERALE NEW YORK	4,3	4,3	2,8	1,4	1,4	-	-
SOCIETE GENERALE NEW YORK - EXIM BA	9,6	9,6	6,4	3,2	3,2	-	-
Standard Chartered Londres	124,0	118,0	124,0	-	-	-	-
UNICREDIT	4,5	4,5	4,5	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 947,2</b>	<b>3 644,3</b>	<b>2 859,1</b>	<b>993,0</b>	<b>717,5</b>	<b>464,5</b>	<b>229,2</b>
<b>TOTAL APPUIS BUDGETAIRES</b>	<b>274,1</b>	<b>160,2</b>	<b>90,6</b>	<b>131,0</b>	<b>43,0</b>	-	-
<b>TOTAL HORS APPUIS BUDGETAIRES</b>	<b>3 673,2</b>	<b>3 484,1</b>	<b>2 768,6</b>	<b>862,0</b>	<b>674,5</b>	<b>464,5</b>	<b>229,2</b>

Source : CAA/CNDP \* Données définitives \*\* Données provisoires \*\*\*Estimations

## III.2. Rappel de la stratégie existante et évaluation au 30 septembre 2023

### III.2.1 Rappel de la Stratégie 2023-2025

La Stratégie d'Endettement à Moyen Terme 2023-2025 visait à guider les décisions du Gouvernement en matière d'endettement, dans un environnement économique orienté entre autres vers (i) la consolidation de la reprise économique et l'accélération de la transformation industrielle ; (ii) l'accélération de la mise en service des projets structurants ; (iii) la reconstruction et la redynamisation économique des régions affectées par les crises sécuritaires en particulier celles du Nord-ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-nord, (iv) la poursuite de la mise en œuvre du nouveau Programme Économique et Financier conclu avec le FMI, couvrant la période 2021- 2024, et (v) la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement (SND30).

Conformément à l'Ordonnance Présidentielle du 2 juin 2023 modifiant la Loi de Finances 2023 de l'État adoptée en novembre 2022, le besoin d'endettement prévu pour l'exercice budgétaire en cours est passé de 1 713 milliards de FCFA dans le budget initial à 1 950 milliards de FCFA, soit une augmentation de 12,1% équivalant à 237 milliards de FCFA.

Ce besoin d'endettement devait être couvert de la manière suivante : (i) 40,0% par des prêts projets, représentant un montant de 795 milliards de FCFA ; (ii) 18,3% par l'émission de titres publics, pour un total de 550 milliards de FCFA ; (iii) 11,3% des des appuis budgétaires, soit 221 milliards de FCFA ; (iv) 2% par des financements de la Banque africaine de développement, totalisant 40 milliards de FCFA ; et (v) 6,41% par des financements exceptionnels, pour un montant de 125 milliards de FCFA, dont 80 milliards de DTS.

Par ailleurs, les plafonds fixés sur la période se présentent comme suit :

- ✓ le plafond d'endettement base engagement de la dette publique extérieure pour la période 2023-2025 hors appuis budgétaires est fixé à 2 250 milliards de FCFA, soit environ 1 575 milliards de FCFA en VAN, dont 674 milliards de FCFA pour l'année 2023 correspondant à une VAN de 426 milliards de FCFA ;
- ✓ le plafond d'endettement base engagement de la dette intérieure pour la période 2023-2025 est fixé à 1 350 milliards de FCFA correspondant à une moyenne de 450 milliards de FCFA par an ;
- ✓ le plafond des avals pour la dette extérieure est fixé à 120 milliards de FCFA pour la période 2023-2025, dont 40 milliards de FCFA pour l'année 2023 ;
- ✓ le plafond des avals à accorder par l'Etat au titre de la dette intérieure pour la période 2023-2025 est maintenu à 280 milliards de FCFA, dont 200 milliards de FCFA pour l'année 2023 ;
- ✓ le plafond des nouveaux engagements extérieurs des Entreprises et Etablissements publics et des Collectivités Territoriales Décentralisées est fixé à 300 milliards de FCFA sur la période 2023-2025, dont 100 milliards de FCFA pour l'année 2023 ;
- ✓ Le plafond des nouveaux engagements intérieurs de ces entités publiques, sur la même période est fixé à 450 milliards de FCFA, dont 150 milliards de FCFA pour l'année 2023.



Aussi le différentes cibles de la SEMT 2023-2025 sont reprises dans le tableaux ci-après :

Tableau 7: Cibles visées par la stratégie d'endettement

Indicateur	Cibles à fin 2022 (SEMT 2020-2022)	Cibles à fin 2023 (SEMT 2021-2023)	Cibles à fin 2024 (SEMT 2022-2024)	Cibles à fin 2025 (SEMT 2023-2025)
Ratio de dette publique et à garantie publique sur le PIB	≤ 40%	≤ 50%	≤ 50 %	≤ 50 %
Composition du portefeuille de dette : Dette Extérieure / Dette intérieure	77% / 23%	76% / 24%	75% / 25%	75% / 25%
Taux d'intérêt moyen du portefeuille	≤ 2,5%	≤ 2,5%	≤ 2,5%	≤ 2,5%
Part de dette intérieure à court terme (échéance initiale ≤ 1 an)		≤ 10%	≤ 10%	≤ 10%
Part de dette à taux d'intérêt variable	≤ 20%	≤ 25%	≤ 20%	≤ 20%
Dette libellée en dollar US	≤ 25%	≤ 25%	≤ 25%	≤ 25%
Maturité moyenne du portefeuille de la dette publique	≥ 11 ans	≥ 11 ans	≥ 12 ans	≥ 13 ans

Source : CNDP

### III.2.2 Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie d'endettement 2023-2025 à fin septembre 2023

L'évaluation de l'exécution de la SEMT 2023-2024 se fera dans sa globalité en termes de cibles, de décaissements, de nouveaux engagements et de respect des instruments choisis.

#### III.2.2.1. Evaluation des cibles de la stratégie 2023-2025 à fin septembre 2023

Les cibles fixées par la stratégie à l'horizon 2023 pourront être totalement respectées si les décaissements prévus d'ici la fin d'année sont effectives, à l'exception de la cible sur l'allongement des maturité à cause de la faible mobilisation des financements concessionnels..

Tableau 8 : Evaluation des cibles de la stratégie d'endettement

Indicateurs	Cible à fin 2023	Réalisation au 31 Septembre 2023	Estimations à fin 2023
Ratio de dette publique et à garantie publique PIB	≤ 50%	40,50%	39,90%
Composition du portefeuille de dette : Dette Extérieure/ Dette intérieure	75% / 25%	69,2% / 30,8%	69,7% / 30,3%
Taux d'intérêt moyen du portefeuille	≤ 2,5%	2,30%	2,30%
Part de dette intérieure à court terme (maturité initiale ≤ 1 an)	≤ 10%	6,70%	6,90%
Part de dette à taux d'intérêt variables	≤ 20%	16,50%	16,60%
Dette libellée en dollar US	≤ 25%	19,90%	20,30%
Maturité moyenne du portefeuille de la dette publique	≥ 12 ans	7,8 ans	7,4 ans

Source : CNDP

### III.2.2.2 Evaluation des tirages par instrument

Comparativement aux prévisions de la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2023, l'évaluation au 30 septembre 2023 révèle que des fonds d'un montant de 832 milliards de FCFA ont été mobilisés auprès de créanciers extérieurs et intérieurs, soit un taux d'exécution de 40% par rapport au plafond global fixé à 2 053 milliards de FCFA.

Les fonds issus de l'extérieur se sont estimés à 378 milliards de FCFA, dont 70,1% desdits fonds sont des prêts projets et 29,9% des appuis budgétaires. Au terme de l'année 2023, tenant compte des appels de fonds en instance et des prévisions de reprise des chantiers pour la construction des infrastructures routières notamment, ces décaissements pourraient atteindre le plafond fixé à 1020 milliards de FCFA dans la LFR comme indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau 9 : Evaluation de l'exécution de la stratégie 2023-2025 en termes de décaissements extérieurs par instrument de dette

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant Prévu (en millions de FCFA)	Tirages à fin septembre 2023 ***	Taux d'exécution à fin septembre 2023	Tirages septembre-décembre 2023	Tirages à fin décembre 2023 ***	Taux d'exécution à fin décembre 2023	
<b>Financements extérieurs</b>											
ADF_Fixed	USD_1	Fixe	40	10	3,9%	40	1	3%	39	40	100%
Concessionnel_DTS	SDR_2	Fixe	35	7	18,3%	187	55	30%	132	187	100%
Concessionnel_EUR	EUR_3	Fixe	30	7	10,4%	106	73	69%	33	106	100%
Concessionnel_USD	USD_4	Fixe	30	7	4,9%	50	17	34%	33	50	100%
<b>Sous-total concessionnels</b>					<b>37,6%</b>	<b>383</b>	<b>147</b>	<b>38%</b>	<b>236</b>	<b>383</b>	<b>100%</b>
Semi-Concessionnel_EUR_F	EUR_5	Fixe	20	5	1,8%	18	17	95%	1	18	100%
Semi-Concessionnel_EUR_V	EUR_6	variable	20	5	3,4%	35	25	71%	10	35	100%
Semi-Concessionnel_USD_F	USD_7	Variable	20	5	10,9%	112	27	24%	84	112	100%
Semi-Concessionnel_USD_V	USD_8	variable	20	5	5,3%	54	36	67%	18	54	100%
Commercial_EUR_F	EUR_9	Fixe	15	5	0,8%	8	-	0%	8	8	100%
Commercial_EUR_V	EUR_10	variable	15	5	10,7%	109	9	8%	100	109	100%
Commercial_USD_F	USD_11	Fixe	15	5	1,0%	11	-	0%	11	11	100%
Commercial_USD_V	USD_12	variable	15	5	3,3%	34	-	0%	34	34	100%
Prêts complémentaires ECAs	EUR_14	variable	5	0,5	1,7%	17	-	0%	17	17	100%
Emprunt Direct	XAF_19	Fixe	7	2	1,5%	15	4	26%	11	15	100%
<b>Sous-total non-concessionnels</b>					<b>40,4%</b>	<b>412</b>	<b>118</b>	<b>29%</b>	<b>294</b>	<b>412</b>	<b>100%</b>
<b>Total Prêts projets</b>					<b>78,0%</b>	<b>795</b>	<b>265</b>	<b>33%</b>	<b>530</b>	<b>795</b>	<b>100%</b>
Appuis budgétaires	USD_ap	Fixe	7	2	0,0%	-	-	-	-	-	-
Appuis budgétaires	EUR_ap	Fixe	20	5	22,0%	224	113	50%	111	224	100%
<b>Total Appuis budgétaires</b>					<b>22,0%</b>	<b>224</b>	<b>113</b>	<b>50%</b>	<b>111</b>	<b>224</b>	<b>100%</b>
<b>Total endettement extérieurs</b>					<b>100,0%</b>	<b>1 020</b>	<b>378</b>	<b>37%</b>	<b>641</b>	<b>1 020</b>	<b>100%</b>

Source : CNDP

Les tirages intérieurs effectués au cours des neuf premiers mois de l'année 2023 s'élèvent à 454 milliards de FCFA, correspondant à un taux de réalisation de 43,9%.

D'ici décembre 2023, ces décaissements pourraient également atteindre le plafond fixé à 1 033 milliards de FCFA. L'exécution par instrument présentée dans le tableau ci-après ne devrait pas être conforme à la vision souhaitée à cause des conditions durcies du marché.

Tableau 10 : Evaluation de l'exécution de la stratégie 2023-2025 en termes de décaissements intérieurs par instrument de dette

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant prévu (en milliards de FCFA)	Décaissements effectifs au 30 septembre 2023	Taux d'exécution au 31 août 2023	Ovt -Déc 2023 ***	Décaissements effectifs à fin 2023	Taux d'exécution à fin 2023	
BTA / Encours de fin de période	Variable	1	0	22,4%	231	155	67%	227	231	100%	
Emissions					231	258		200	458		
Remboursements					231	334		124	458		
Emissions nettes					0	-		76	-		
OTA/OT	Fixe	2-10	1-3	43,6%	450	62	14%	388	450	100%	
OTA 2 ans	Fixe	2	1	9,7%	100	-	0%	100	100	100%	
OTA 3 ans	Fixe	3	2	7,3%	75	-	0%	75	75	100%	
OTA 5 ans	Fixe	4	3	7,3%	75	-	0%	75	75	100%	
OTA 6 ans	Fixe	5	4	4,8%	50	62	124%	-	12	50	100%
OTA 7 ans	Fixe	6	5	4,8%	50	-	0%	50	50	100%	
OTA 10 ans	Fixe	10	9	9,7%	100	-	0%	100	100	100%	
Financements bancaire/OT	Fixe			26,3%	272	177	65%	95	272	100%	
DTS FMI					80	60	75%	20	80	100%	
<b>Total</b>				<b>100%</b>	<b>1033</b>	<b>454</b>	<b>44%</b>	<b>730</b>	<b>1 033</b>	<b>100%</b>	

Source : CNDP

### III.2.2.3 Evaluation des nouveaux engagements signés par instrument

Le plafond des nouveaux prêts extérieurs prévus dans la stratégie d'endettement pour l'année 2023 s'élève à 674 milliards de FCFA (soit 426 milliards de FCFA en VA) pour les prêts projets, dont 155 milliards de FCFA pour les financements non concessionnels. Les appuis budgétaires dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Économique et Financier (PEF) avec le FMI sont estimés à 224 milliards de FCFA.

Au 30 septembre 2023, l'évaluation des nouveaux engagements extérieur indique un niveau d'exécution de 36% par rapport aux prévisions de la stratégie en cours. En valeur nominale, ces engagements se chiffrent à 321 milliards de FCFA, dont 271 milliards de FCFA non concessionnels (taux d'exécution de 175%). Sur le dernier trimestre de l'année 2023, les engagements d'un montant de 577 milliards de FCFA pourraient être conclus, sous l'hypothèse que les financements disposant de décrets d'habilitations soient contractés.

Tableau 11 : Engagements extérieurs signés en 2023 (à fin septembre 2023) en milliards de FCFA

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant prévu (en milliards de FCFA)	Engagements à fin septembre 2023	Taux d'exécution à fin septembre 2023	Engagements Octobre-décembre 2023	Engagements à fin décembre 2023	Taux d'exécution à fin 2023	
ADF_Fixed	USD_1	Fixe	40	10	0,0%	-	-	-	-	-	
Concessionnel_DTS	SDR_2	Fixe	35	7	0,0%	-	-	-	-	-	
Concessionnel_EUR	EUR_3	Fixe	30	7	42,8%	384	50	320	370	96%	
Concessionnel_USD	USD_4	Fixe	30	7	15,0%	135	-	135	135	100%	
<b>Sous-total concessionnels</b>					<b>57,8%</b>	<b>519</b>	<b>50</b>	<b>10%</b>	<b>455</b>	<b>505</b>	<b>97%</b>
Semi-Concessionnel_EUR_F	EUR_5	Fixe	20	5	0,0%	-	92	-	59	33	
Semi-Concessionnel_EUR_V	EUR_6	variable	20	5	0,0%	-	22	-	22	-	
Semi-Concessionnel_USD_F	USD_7	Variable	20	5	0,0%	-	52	-	52	-	
Semi-Concessionnel_USD_V	USD_8	variable	20	5	0,0%	-	-	-	-	-	
Commercial_EUR_F	EUR_9	Fixe	15	5	0,0%	-	-	-	-	-	
Commercial_EUR_V	EUR_10	variable	15	5	11,4%	102	96	-	96	94%	
Commercial_USD_F	USD_11	Fixe	15	5	0,0%	-	-	9	9	-	
Commercial_USD_V	USD_12	variable	15	5	4,4%	39	9	0	9	23%	
Prêts complémentaires ECAs	EUR_14	variable	5	0,5	1,5%	13	-	-	-	0%	
Emprunt Direct	XAF_19	Fixe	7	2	0,0%	-	-	-	-	-	
<b>Sous-total non-concessionnels</b>					<b>17,3%</b>	<b>155</b>	<b>271</b>	<b>175%</b>	<b>102</b>	<b>169</b>	<b>109%</b>
<b>Total Prêts projets</b>					<b>75,0%</b>	<b>674</b>	<b>321</b>	<b>48%</b>	<b>353</b>	<b>674</b>	<b>100%</b>
Appuis budgétaires	USD_ap	Fixe	7	2	0,0%	-	-	-	-	-	
Appuis budgétaires	EUR_ap	Fixe	20	5	25,0%	224	-	224	224	100%	
<b>Total Appuis budgétaires</b>					<b>25,0%</b>	<b>224</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>224</b>	<b>100%</b>	
<b>Total endettement extérieurs</b>					<b>100,0%</b>	<b>898</b>	<b>321</b>	<b>36%</b>	<b>577</b>	<b>898</b>	<b>100%</b>

Source : CNDP

### III.3. Coûts et risques du portefeuille de la dette publique projetés au décembre 2023

Le profil de coûts et de risques du portefeuille à fin décembre 2023 se présente comme suit, en supposant que la dette libellée en FCFA est considérée comme étant la dette intérieure, et la dette libellée en devise comme étant la dette extérieure :

- le ratio de la dette de l'Administration Centrale (Hors Reste à Payer de plus de 3 mois) sur le PIB est estimé à 41,7%, dont 30,2% pour la dette extérieure et 11,5% pour la dette intérieure ;
- le coût moyen pondéré de la dette se situe à 2,8%, soit 2,2% en dette extérieure et 4,3% en dette intérieure ;
- la durée moyenne de refinancement du portefeuille global est estimée à 7,4 années, soit 8,6 années pour la dette extérieure et 4,4 années pour la dette intérieure ;
- le poids de la dette, dont les termes sont à refixer se situe à 24,0%, soit 24,0% pour la dette extérieure et 23,9% pour la dette intérieure ;
- le risque de taux d'intérêt est traduit par l'exposition d'environ 15,2% de la dette totale (dette à taux d'intérêt variable) aux fluctuations de taux d'intérêt ;
- La part de la dette libellée en devises autres que le FCFA est estimée à 73,7% du portefeuille global, soit une exposition de 46,9% du portefeuille, considérant la dette libellée en euro, évaluée à 26,8% de la dette totale.

Tableau 12 : Indicateurs coûts et risques au 31/12/2023

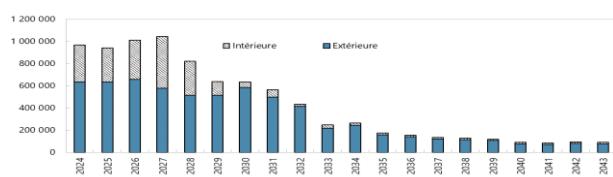
Indicateurs de coûts et risques		Dette extérieure	Dette intérieure	Dette totale*
Dette nominale		8 179 930	3 112 003	11 291 933
Dette nominale (% du PIB)		30,2	11,5	41,7
Valeur actualisée (% du PIB)		24,0	11,5	35,5
Coût de la dette	Paieement d'intérêt en % du PIB	0,7	0,5	1,1
	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	2,2	4,3	2,8
Risque de refinancement	Durée moyenne d'échéance (ans) (ATM)	8,6	4,4	7,4
	Dette à amortir durant l'année prochaine (% du total)	8,5	23,9	12,8
	Dette à amortir durant l'année prochaine (% du PIB)	2,5	2,7	5,3
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne à refixer (ans) (ATR)	7,8	4,4	6,9
	Dette refixée durant l'année prochaine (% du total)	24,0	23,9	24,0
	Dette à taux d'intérêt fixe y/c les BTA (% du total)	81,7	92,7	84,8
	BTA (% du total)	0,0	8,6	2,2
Risque de change	Dette en devises (% du total)			73,7
	Amortissement en devise durant l'année prochaine (en % du stock brut de réserves de change brutes détenues par la BEAC qui est la Banque centrale)			12,0

Source : CNDP

Pour ce qui est des projections de remboursement du principal de la dette publique de l'Administration Centrale, il est observé des pics sur la période 2024-2027 expliqués entre autres par : (i) les remboursements des prêts rééchelonnés dans le cadre des phases 1,2 & 3 de l'Initiative de

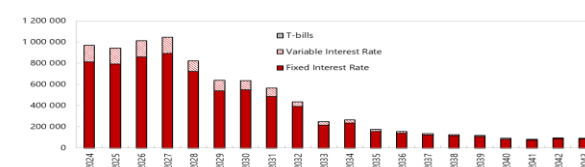
Suspension du Service de la Dette (ISSD) ; (ii) le remboursement du résiduel de l'Eurobond 2015; (iii) les remboursements des titres publics, et (iv) le remboursement de la dette restructurée due à la Chine.

Figure 1 : Profil de remboursement de la dette publique à fin 2023 par type de créancier



Source : CNDP

Figure 2 : Profil de remboursement de la dette publique à fin 2023 par type de taux d'intérêt



## CHAPITRE IV : STRATÉGIE D'ENDETTEMENT À MOYEN TERME 2024-2026 ET PLAN ANNUEL D'ENDETTEMENT 2024

En matière de gestion de la dette publique et de financement des projets, les orientations définies dans les documents nationaux, sont répercutées dans les stratégies d'endettement à moyen terme. La stratégie à implémenter sur la période 2024-2026 tient compte des caractéristiques du portefeuille de la dette publique existante projetée à fin 2023, des environnements nationaux et internationaux, ainsi que des objectifs du contexte mondial actuel. Les cibles visées dans la précédente SEMT 2022-2024, sont maintenues dans la présente stratégie d'endettement et sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 13 : Cibles visées à fin 2026

Indicateur	Cibles à fin 2022	Cibles à fin 2023	Cibles à fin 2024	Cibles à fin 2025	Cibles à fin 2026
	(SEMT 2020-2021-)	(SEMT 2021-2022-)	(SEMT 2022-2023-)	(SEMT 2023-2024-)	(SEMT 2024-2025-)
Ratio de dette publique et à garantie publique sur le PIB	≤ 40%	≤ 50%	≤ 45 %	≤ 45 %	≤ 50 %
Composition du portefeuille de dette : Dette Extérieure / Dette intérieure	77% / 23%	76% / 24%	75% / 25%	75% / 25%	75% / 25%
Taux d'intérêt moyen du portefeuille	≤ 2,5%	≤ 2,5%	≤ 2,5%	≤ 2,5%	≤ 3,0%
Part de dette intérieure à court terme (échéance initiale ≤ 1 an)		≤ 10%	≤ 10%	≤ 10%	≤ 10%
Part de dette à taux d'intérêt variable	≤ 20%	≤ 25%	≤ 20%	≤ 20%	≤ 20%
Dette libellée en dollar US	≤ 25%	≤ 25%	≤ 25%	≤ 25%	≤ 25%
Maturité moyenne du portefeuille de la dette publique	≥ 11 ans	≥ 11 ans	≥ 12 Ans	≥ 13 Ans	≥ 12 Ans

Source : CNDP

### IV.1. Détermination du Besoin d'endettement de l'État sur la période 2024 – 2026

Conformément aux hypothèses préalablement établies dans le cadrage macroéconomique et budgétaire pour la période allant de 2024 à 2026, le budget triennal est fixé à un montant de 21 706,5 milliards de FCFA. Pour l'année 2024, ce budget est équilibré en recettes et dépenses à 6 679,5 milliards de FCFA.

Le recettes internes hors dons sont évaluées à 16 593 milliards de FCFA sur la période, dont 5 093 milliards de FCFA pour l'année 2024. Les dépenses primaires sont estimées à 16 175 milliards de FCFA sur la période, dont 4 907 milliards de FCFA pour l'année 2024.

Le service de la dette publique de l'Administration Centrale pour la période 2024-2026, hors remboursement des Bons du Trésor Assimilables(BTA), des crédits TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) et des Restes à Payer (dépenses non encore réglées), est projeté à environ 5 532,6 milliards de FCFA, dont 1 772 milliards de FCFA pour l'année 2024.

Les dons attendus des bailleurs de fonds pour la période 2024-2026 sont quant à eux évalués à 220,7 milliards de FCFA, dont 96,7 milliards de FCFA pour l'année 2024.

Par ailleurs, les financements exceptionnels, incluant l'utilisation des fonds de réserves, sont évalués à 17,9 milliards de FCFA, principalement pour l'année 2024.

De ces agrégats, comme indiqués dans la tableau ci-après, il en découle un besoin d'endettement public pour la période 2024-2026 évalué à 5 230 milliards de FCFA, dont 1 647 milliards de FCFA pour l'année 2024, représentant environ 5,3 % du Produit Intérieur Brut (PIB).

Tableau 14 : Détermination du besoin d'endettement 2024-2026

	2023 révisé		2024		2025		2026		Total 2024-2026	
	Montant	En % du PIB	Montant	En % du PIB	Montant	En % du PIB	Montant	En % du PIB	Montant	En % du PIB
Recettes internes hors dons	4 679	16,1%	5 093	16,3%	5 597	16,7%	5 903	16,4%	16 593	16,5%
Dépenses internes hors intérêts	4 596	15,8%	4 907	15,7%	5 426	16,2%	5 842	16,3%	16 175	16,1%
<b>Solde primaire</b>	84	0,3%	186	0,6%	171	0,5%	61	0,2%	419	0,4%
<b>Paiements des intérêts</b>	323	1,1%	320	1,0%	336	1,0%	320	0,9%	977	1,0%
Dettes extérieures	194	0,7%	182	0,6%	180	0,5%	180	0,5%	542	0,5%
Dettes intérieures	129	0,4%	138	0,4%	156	0,5%	140	0,4%	435	0,4%
<b>Amortissement de la dette</b>	1 497	5,1%	1 379	4,4%	1 422	4,2%	1 463	4,1%	4 264	4,2%
Dettes extérieures	704	2,4%	643	2,1%	649	1,9%	688	1,9%	1 980	2,0%
Dettes intérieures	793	2,7%	736	2,4%	773	2,3%	775	2,2%	2 284	2,3%
dont remboursement BTA	231	0,8%	231	0,7%	231	0,7%	231	0,6%	694	0,7%
<b>Remboursement crédits TVA</b>	84	0,3%	84	0,3%	84	0,3%	84	0,2%	252	0,3%
<b>Restes à payer/arriérés intérieurs</b>	374	1,3%	220	0,7%	243	0,7%	271	0,8%	734	0,7%
<b>Besoin de financement de l'Etat</b>	- 2 194	-7,5%	- 1 817	-5,8%	- 1 913	-5,7%	- 2 077	-5,8%	- 5 808	-5,8%
Don	101	0,3%	97	0,3%	81	0,2%	43	0,1%	221	0,2%
dont don programme	66	0,2%	59	0,2%	41	0,1%	-	0,0%	99	0,1%
Allègement dette G20	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Financement par BTA	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Financement bancaire (Comptes de réserves Trésor)	72	0,2%	55	0,2%	120	0,4%	163	0,5%	338	0,3%
Financement exceptionnel (BAD-PARPAC) + CAS -Covid	41	0,1%	18	0,1%	-	0,0%	-	0,0%	18	0,0%
<b>Besoin d'endettement</b>	- 1 981	-6,8%	- 1 647	-5,3%	- 1 713	-5,1%	- 1 870	-5,2%	- 5 230	-5,2%
<b>Total financements (Ext+Int)</b>	1 981	6,8%	1 647	5,3%	1 713	5,1%	1 870	5,2%	5 230	5,2%
<b>Emprunts extérieurs</b>	1 100	3,8%	1 041	3,3%	1 172	3,5%	1 328	3,7%	3 541	3,5%
Prêts projets	795	2,7%	907	2,9%	1 172	3,5%	1 328	3,7%	3 407	3,4%
Eurobond	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Appuis budgétaire sous forme de prêt	224	0,8%	134	0,4%	-	0,0%	-	0,0%	134	0,1%
DTS FMI	80	0,3%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
<b>Emprunts intérieurs</b>	881	3,0%	606	1,9%	541	1,6%	541	1,5%	1 689	1,7%
BTA - Emissions / Encours de fin de période	231	0,8%	231	0,7%	231	0,7%	231	0,6%	694	0,7%
Variation BTA	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
OT/OTA	450	1,5%	375	1,2%	310	0,9%	310	0,9%	995	1,0%
Emprunts bancaires	200	0,7%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
<b>PIB</b>	29 082		31 320		33 513		35 933		100 766	

Source : CNDP

## IV.2. Plafond des nouveaux engagements pour la période 2024-2026 et pour l'année 2024

La politique de mobilisation de nouveaux financements sur la période 2024-2026 sera axée sur la réalisation des projets ayant un caractère prioritaire et dont les termes et conditions des nouveaux prêts permettront d'améliorer le profil des coûts et risques du portefeuille de la dette publique. La préférence sera ainsi accordée à la mobilisation des ressources concessionnelles.

Toutefois, la mobilisation de financement est marquée par la rareté de ce type de financements concessionnels combinée à une augmentation fulgurante des principaux taux d'intérêt sur les marchés internationaux et régionaux, ainsi que d'une absence de profondeur du marché des titres de la BEAC. Face à cette situation, le Gouvernement se voit contraint d'avoir recours à des financements extérieurs aux des conditions non concessionnelles et à des prêts bancaires locaux aux taux élevés.

Toutefois, considérant le risque de surendettement élevé du pays, ces engagements et notamment ceux extérieurs devraient au final, s'effectuer dans le respect de la contrainte du plafond de la dette en valeur actuelle arrêté dans le cadre du PEF en cours. Ainsi, pour les ressources non concessionnelles, le Gouvernement devrait s'assurer qu'elles soient orientées vers des projets viables du point de vue socio-économique et financier. En effet, les projets devraient disposer des étude de faisabilité démontrant la capacité de remboursement de la dette contractée.

La détermination du plafond d'endettement devrait tenir compte des éléments ci-après :

- (i) le niveau des SEND's estimé à près de 3 484,1 milliards de FCFA à fin septembre 2023 composés de 64,8% de SEND multilatéraux, 13,7% pour les commerciaux et 11,8% pour les autres ; et la volonté du gouvernement de réduire le niveau des SEND's.
- (ii) le faible taux des décaissements sur prêts projets observés au cours des deux dernières années, soit moins de 1000 milliards de FCFA par an ;
- (iii) la moyenne des décaissements sur FINEX projetée à environ 900 milliards de FCFA par an sur les trois prochaines années ;
- (iv) le remboursement du principal de la dette publique dont la moyenne annuelle entre 2020 et 2023 est de 847 milliards de FCFA, dont 497 milliards de FCFA pour la dette extérieure et de 350 milliards de FCFA pour la dette intérieure auprès du système bancaire.
- (v) les résultats de l'Analyse de viabilité de la Dette à fin décembre 2022 qui révèlent que la dette publique du Cameroun demeure viable avec un risque de surendettement élevé ;
- (vi) le faible appétit des investisseurs pour des titres publics de longue maturité qui laisse entrevoir la nécessité d'accroître d'autres sources de financement interne en FCFA ;
- (vii) la nécessité d'encadrer le rachat de certaines créances critiques sur l'État, en faveur des entités stratégiques.
- (viii) la mise en œuvre de l'ajusteur des prêts de la Banque mondiale pour un montant d'environ 900 milliards de FCFA de financement concessionnels disponible sont une moyenne annuelle de 300 milliards de FCFA ;
- (ix) le souci de poursuivre la réalisation des grands projets nécessaires pour la réalisation de la vision 2035.

Ainsi, afin de s'assurer de la diminution progressive des SEND's ou tout au moins de la stabilité de la dette au cours des prochaines années, le plafond d'engagement extérieur (hors appui budgétaire

sous forme d'emprunt) annuel en valeur nominale devrait être inférieur à 907 milliards de FCFA ou tout au plus égal au niveau des décaissements prévus dans le cadrage à moyen terme.

Par ailleurs, pour maîtriser le rythme d'endettement dans un contexte où les dépenses d'investissement ne contribuent pas suffisamment à la croissance, le flux net d'endettement, devrait être maîtrisé et guidé par la volonté de réaliser les projets d'investissement nécessaires à l'accroissement du PIB ce qui supposerait une augmentation des dépenses en capital (extérieurs et intérieurs).

- le plafond d'endettement base engagement pour la dette publique extérieure pour la période 2024-2026 hors appui budgétaire est identique à celui arrêté dans la SEMT 2023-2024 fixé à 2 250 milliards de FCFA, soit environ 1 650 milliards de FCFA en VA. Pour l'année 2024, tenant compte de l'ajustement attendu des financements concessionnels disponible de la Banque Mondiale, ce plafond est fixé à 950 milliards de FCFA, correspondant à une VA d'environ 700 milliards de FCFA ;
- le plafond d'endettement base engagement pour la dette intérieure pour la période 2024-2026 est fixé à 995 milliards de FCFA, dont 375 milliards de FCFA pour l'année 2024 ;
- le plafond des avals pour la dette extérieure est fixé à 120 milliards de FCFA pour la période 2024-2026, dont 40 milliards de FCFA pour l'année 2024 ;
- le plafond des avals à accorder par l'Etat au titre de la dette intérieure pour la période 2024-2026 est fixé à 280 milliards de FCFA, dont 200 milliards de FCFA pour l'année 2024. Au cours des deux précédentes années, l'enveloppe accordée de 200 milliards de FCFA n'a pas été consommée à plus de 5% annuellement ;
- le plafond des nouveaux engagements extérieurs des entreprises et établissements publics et des Collectivités Territoriales Décentralisées est fixé à 300 milliards de FCFA, sur la période 2024-2026, dont 100 milliards de FCFA pour l'année 2024 ;
- le plafond des nouveaux engagements intérieurs de ces entités publiques sur la même période est fixé à 450 milliards de FCFA, dont 150 milliards de FCFA pour l'année 2024.

Ces plafonds pourraient être modifiés par Ordonnance du Chef de l'Etat ou à la suite d'un collectif budgétaire. Pour ce qui est des emprunts des Entreprises et Établissements publics, ainsi que ceux émanant des Collectivités Territoriales Décentralisées, les plafonds pourront être revus à la hausse, en cas de besoin, par le Ministre des Finances, en fonction de la performance, de la capacité financière de l'entité concernée et de la pertinence des projets à réaliser.

Pour rappel, ces engagements devraient être contactés uniquement après un avis favorable du Comité National de la Dette Publique.



### IV.3. Présentation et analyse comparée des stratégies alternatives pour la période 2024-2026

Quatre stratégies alternatives sont formulées sur la base de la précédente SEMT et réajustées pour tenir compte : (i) des hypothèses fixées dans le cadrage macroéconomique et budgétaire 2024-2026 ; (ii) des évolutions de l'environnement macroéconomique national et international ; (iii) des instruments d'endettement accessibles pour le Cameroun ; (iv) des caractéristiques du portefeuille de la dette existante en termes de coûts et risques. Ces stratégies alternatives se présentent comme suit :

✓ **Stratégie 1 (S1) – Scénario de référence du cadrage budgétaire 2024-2026 :**

Elle maintient les proportions des financements (extérieurs et intérieurs) arrêtées dans le cadrage budgétaire 2024-2026. Celui-ci répartit le financement du besoin d'endettement en 63,2% de financements extérieurs, contre 36,8% de financements intérieurs en 2024, 68,3%/31,7% en 2025 et 70,9%/29,1% en 2026, respectivement de financements extérieurs/intérieurs.

Les financements extérieurs proviendront à hauteur de 87% des prêts projets et 13% des appuis budgétaires en 2024 et 100% des prêts projets en 2025 et 2026.

Les financements domestiques proviendront essentiellement des titres publics sur toute la période 2024-2026, notamment 80% des Obligations de Trésor de moyen et de long termes. La variation des BTA devant être nulle avec un encours de fin de période de 231 milliards de FCFA, soit 34% des financements intérieurs.

✓ **Stratégie 2 (S2) – allongement des maturités des titres publics intérieurs :**

Cette stratégie vise la mobilisation prioritaire des Obligations de Trésor de longues maturités. Elle consistera à mobiliser les financements suivant les proportions respectives dette extérieure/dette intérieure de 63,2%/36,8% en 2024, 68,3%/31,7% en 2025 et 70,9%/29,1% en 2026 respectivement.

La proportion par instrument des emprunts extérieurs reste identique à celle de la stratégie S1. Pour la dette intérieure, la part des instruments de 10 ans, 07 ans, et 05 ans est progressivement augmentée sur la période. La variation nulle du stock des BTA étant maintenue.

✓ **Stratégie 3 (S3) – émission d'un Eurobond ou d'un prêt en devises pour l'apurement d'une partie des Restes à Payer et de la dette flottante en 2024 :**

La stratégie prévoit l'émission d'un eurobond (600 millions d'euros, soit environ 400 milliards de FCFA) en 2024 pour le refinancement de la dette intérieure. Le besoin d'endettement de l'année 2024 étant maintenu inchangé suivant ce scénario, la composition des financements extérieurs et intérieurs serait alors de 70,4%/29,6% en 2024, 68,3%/31,7% en 2025 et 70%/30% en 2026.

La répartition des instruments de la dette intérieure reste identique à la stratégie S1.

✓ **Stratégie 4 (S4) – Priorité aux financements concessionnels et semi concessionnels et rallongement des maturités des titres intérieurs :**

Elle maintient la même proportion financement extérieur/financement intérieur que celle de la stratégie S1. Cependant, la ventilation des instruments de financement extérieur privilégie le recours progressif aux emprunts concessionnels et semi concessionnels généralement obtenus auprès des partenaires multilatéraux. La ventilation des instruments de financements intérieurs reste identique à celle de la stratégie S2.

Tableau 15 : Comparaison des 04 stratégies définies

Indicateurs de coût et de risque						
Indicateurs de coût et de risque		2023	A fin 2026			
		Dettes Existantes	S1	S2	S3	S4
Dettes nominale (% du PIB)		41,7	49,5	49,6	49,7	49,5
Valeur actualisée (% du PIB)		35,5	39,6	39,6	40,3	38,9
Paiement d'intérêt (% du PIB)		1,1	1,3	1,3	1,3	1,2
Coût de la dette (Taux d'intérêt moyen pondéré en %)		2,8	3,0	3,0	3,1	2,9
Risque de refinancement	Dettes à amortir durant l'année prochaine (% du total)	12,8	9,5	9,5	9,4	9,5
	Dettes à amortir durant l'année prochaine (% du PIB)	5,3	4,7	4,7	4,7	4,7
	Durée moyenne d'échéance (ans) dettes extérieures, (ATM)	8,6	11,0	11,0	10,4	11,6
	Durée moyenne d'échéance (ans) dette intérieure (ATM)	4,4	4,4	5,1	4,5	5,1
	Durée moyenne d'échéance (ans) dette totale ATM	7,4	9,2	9,4	8,9	9,8
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne à refixer (ans) (ATR)	6,9	7,8	8,0	7,5	8,7
	Dettes refixées durant l'année prochaine (% du total)	24,0	25,7	25,7	25,8	23,3
	Dettes à taux d'intérêt fixe y/c les BTA (% du total)	84,8	79,4	79,4	79,4	81,9
	Bons de Trésor Assimilables (% du total)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Risque de change	Dettes en devises (% du total)	73,7	72,1	72,1	73,1	72,1
	Amortissement en devises au cours de l'année prochaine (en % du stock de réserves de change brutes de la BEAC)	12,0	12,1	12,1	12,1	12,1

Source : CNDP

#### IV.4. Description et choix de la Stratégie de mobilisation de l'endettement pour l'année 2024

Sur le triennat 2024-2026, la stratégie retenue après simulations sous plusieurs hypothèses est la stratégie S4 : – Priorité aux financements concessionnels et semi-concessionnels et rallongement des maturités des titres intérieurs :

##### IV.4.1. Endettement extérieur en 2024

###### IV.4.1.1. Décaissements effectifs attendus en 2024

En 2024, les décaissements attendus pour environ 1 041 milliards de FCFA seront composés à 87,2% des décaissements sur prêts projets (32,6% en concessionnels et 67,3% en non concessionnels) et 12,8% de décaissements sur appuis budgétaires.

Tableau 16 : Termes indicatifs de l'endettement public extérieur pour l'année 2024 : base décaissements

Instrument de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant (en millions de FCFA)	
<b>Financements extérieurs</b>						
ADF_Fixed	USD_1	Fixe	40	10	4%	45
Concessionnel_DTS	SDR_2	Fixe	35	7	20%	213
Concessionnel_EUR	EUR_3	Fixe	30	7	12%	121
Concessionnel_USD	USD_4	Fixe	30	7	6%	57
<b>Sous-total concessionnels</b>					42%	<b>437</b>
Semi-Concessionnel_EUR_F	EUR_5	Fixe	20	5	2%	21
Semi-Concessionnel_EUR_V	EUR_6	variable	20	5	4%	39
Semi-Concessionnel_USD_F	USD_7	Variable	20	5	12%	127
Semi-Concessionnel_USD_V	USD_8	variable	20	5	6%	61
Commercial_EUR_F	EUR_9	Fixe	15	5	1%	9
Commercial_EUR_V	EUR_10	variable	15	5	12%	124
Commercial_USD_F	USD_11	Fixe	15	5	1%	12
Commercial_USD_V	USD_12	variable	15	5	4%	38
Prêts complémentaires ECAs et ITFC	EUR_14	variable	5	0,5	2%	20
Emprunt Direct	XAF_19	Fixe	7	2	2%	17
<b>Sous-total non-concessionnels</b>					45%	<b>470</b>
<b>Total Prêts projets</b>					<b>87%</b>	<b>907</b>
Appuis budgétaires	EUR_3	Fixe	30	7	8%	88
Appuis budgétaires	USD_ap	Fixe	10	5	4%	46
<b>Total Appuis budgétaires</b>					13%	134
<b>Total endettements extérieurs</b>					<b>100%</b>	<b>1 041</b>

Source : CNDP

#### IV.4.1.2. Fixation du plafond des nouveaux engagements extérieurs par type d'instrument pour l'année 2024

Les nouveaux engagements extérieurs sur prêt projets pour l'année 2024, limités à l'Administration Centrale sous forme d'endettement (y compris l'ajusteur des prêts de la Banque mondiale) sont fixés à 950 milliards de FCFA en valeur nominale, correspondant à environ 700 milliards de FCFA en valeur actuelle.

Les appuis budgétaires attendus sont estimés à 134 milliards de FCFA.

Tableau 17 : Termes indicatifs de l'endettement public extérieur pour l'année 2024 : base engagements

Instruments de dette		Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant prévu (en milliards de FCFA)
ADF_Fixed	USD_1	Fixe	40	10	0,0%	-
Concessionnel_DTS	SDR_2	Fixe	35	7	0,0%	-
Concessionnel_EUR	EUR_3	Fixe	30	7	41,1%	445
Concessionnel_USD	USD_4	Fixe	30	7	12,9%	140
<b>Sous-total concessionnels</b>					<b>54,0%</b>	<b>585</b>
Semi-Concessionnel_EUR_F	EUR_5	Fixe	20	5	6,0%	65
Semi-Concessionnel_EUR_V	EUR_6	variable	25	5	9,2%	100
Semi-Concessionnel_USD_F	USD_7	Variable	25	5	0,0%	-
Semi-Concessionnel_USD_V	USD_8	variable	20	5	0,0%	-
Commercial_EUR_F	EUR_9	Fixe	15	5	0,0%	-
Commercial_EUR_V	EUR_10	variable	15	5	13,8%	150
Commercial_USD_F	USD_11	Fixe	15	5	0,0%	-
Commercial_USD_V	USD_12	variable	15	5	0,0%	-
Prêts complémentaires ECAs	EUR_14	variable	5	0,5	4,6%	50
Emprunt Direct	XAF_19	Fixe	7	2	0,0%	-
<b>Sous-total non-concessionnels</b>					<b>33,7%</b>	<b>365</b>
<b>Total Prêts projets</b>					<b>87,6%</b>	<b>950</b>
Appuis budgétaires	USD_ap	Fixe	10	5	4,2%	46
Appuis budgétaires	EUR_ap	Fixe	20	5	8,1%	88
<b>Total Appuis budgétaires</b>					<b>12,4%</b>	<b>134</b>
<b>Total endettement extérieurs</b>					<b>100,0%</b>	<b>1 084</b>

Source : CNDP

**Encadré : Description des instruments**

**USD 1 :** Cet instrument regroupe principalement les prêts hautement concessionnels. Il s'agit notamment des prêts de maturité d'au moins 40 ans des guichets IDA et FAD et de la JICA.

**SDR 2 :** Cet instrument regroupe les prêts contractés auprès de l'IDA avant 2016, dont la maturité résiduelle restante est de 35 ans en moyenne et les prêts contractés après 2016 assorties des nouveaux termes et conditions de cette institution

**EUR 3 :** Cet instrument regroupe les prêts concessionnels contractés auprès du Groupe de la Banque Africaine de Développement et du Guichet BIRD de la Banque Mondiale. Il convient de rappeler que depuis le passage du Cameroun du statut de pays IDA au statut BLEND auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement en 2015, le Cameroun a la possibilité de mobiliser des ressources financières auprès des guichets BIRD et BAD. Ces financements, bien qu'ayant des conditions plus onéreuses que les prêts IDA et FAD, sont avantageux par rapport aux emprunts commerciaux. Ils offrent une plus grande flexibilité dans la gestion des risques de change et de taux.

**USD 4 :** Cet instrument est identique à l'instrument EUR 3, à l'exception de la devise.

**EUR 5 :** Cet instrument englobe les ressources provenant des partenaires bilatéraux et multilatéraux de type Aide Publique au Développement (APD), notamment la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) et l'Agence Française de Développement (AFD).

**EUR 6 :** Cet instrument est semblable à l'instrument précédent, à l'exception du type de taux d'intérêt. Dans le cas d'espèce, le taux d'intérêt est variable à l'instar de certains prêts de l'AFD.

**USD 7 :** Cet instrument comprend principalement les financements provenant des bilatéraux et multilatéraux, à l'instar de la Banque Islamique de Développement, le Fond Spécial de l'OPEP, la Banque Arable pour le Développement Économique en Afrique, le Fonds Saoudien et les prêts préférentiels d'Eximbank Chine. Étant donné que le CNY est fortement corrélé au dollar américain, tous les prêts en CNY ayant une maturité moyenne de 20 ans sont assimilés à cet instrument.

**USD 8 :** Cet instrument est semblable à l'instrument précédent, à l'exception du type de taux d'intérêt. Dans le cas d'espèce, le taux d'intérêt est variable à l'instar de certains prêts de la Banque Islamique de Développement

**EUR 9 :** Cet instrument contient les crédits acheteurs libellés en euro et financés par les banques de développement aux conditions commerciales (KPW-PIEX), à taux d'intérêt fixe, et garantis par des agences de crédit à l'exportation européennes (COFACE, CESCE, DELCREDE DUCROIRE, SACE, OEKB, HERMES, etc.).

**EUR 10 :** Cet instrument contient les crédits acheteurs libellés en euro et financés par les banques commerciales (Société Générale, Deutsche Bank, Raiffeisen Bank, Intesa San Paolo, etc.), à taux d'intérêt variable et garantis par des agences de crédit à l'exportation européennes (COFACE, CESCE, DELCREDE DUCROIRE, SACE, OEKB, HERMES, EKN etc.).

**USD 11 :** Cet instrument regroupe les crédits acheteurs libellés en dollar américain et financés par les Banques Commerciales, à taux fixe, et garantis par les agences de crédit à l'exportation de ces différents pays respectifs.

**USD 12 :** Cet instrument regroupe les crédits acheteurs libellés en dollar américain et financés par les Banques Commerciales (Guichet Commercial d'Eximbank de Chine, ICBC, Bank of China, Eximbank Turquie, Citibank, Société Générale, Standard Chartered, etc.) à taux variable et garantis par les agences de crédit à l'exportation de ces différents pays respectifs (UKEF, Eximbank US, etc.).

**USD13 :** cet instrument regroupe l'ensemble des prêts de court terme à taux variables, notamment les crédits revolving octroyés par la Banque islamique de Développement (ITFC)

**EUR 14:** Cet instrument contient les emprunts octroyés par les banques commerciales étrangères à l'effet de financer la part du coût des projets n'étant pas couverte par le prêt garanti. Il convient de relever que les règles de l'OCDE limitent le montant pouvant être financé par les crédits acheteurs à 85% du coût du projet. Le reliquat peut être couvert soit par les ressources propres de l'Etat ou par le recours à un financement complémentaire ayant des conditionnalités repris dans cet instrument. Il renferme également les financements de court terme octroyés pour le financement des opérations de commerce extérieur de certaines sociétés.

#### IV.4.2. Endettement intérieur en 2024

Les prévisions de décaissements intérieurs pour l'année 2024 portent sur un montant global de 606,2 milliards de FCFA à mobiliser à 66,1% par émission de titres publics (OT/OTA),.

La variation des BTA est nulle par rapport au stock de fin de période de l'année 2022, soit un encours des BTA en fin d'année de 231,2 milliards de FCFA.

Les termes indicatifs des instruments intérieurs à mobiliser en 2023 sont présentés dans le tableau ci-après :

**Tableau 18 : Termes indicatifs de l'endettement public intérieur pour l'année 2024, base décaissement**

Financements intérieurs						
<b>Bons du Trésor</b>						<b>231,2</b>
Emissions / Encours de fin de période	XAF_15	Fixe	1	0	38,1%	231,2
Remboursements						231,2
<i>Emissions nettes</i>						-
<b>OTA/OT</b>						
OTA 2 ans	XAF_15				16,5%	100
OTA 3 ans	XAF_15	Fixe	3	2	12,4%	75
OTA 5 ans	XAF_16	Fixe	5	4	12,4%	75
OTA 6 ans	XAF_16				8,2%	50
OTA 7 ans	XAF_17	Fixe	7	6	8,2%	50
OTA 10 ans	XAF_18	Fixe	10	9	4,1%	25
<b>Financements bancaire</b>	XAF_19	Fixe	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>
<b>DTS FMI</b>	XAF_20	Fixe			<b>0,0%</b>	<b>0</b>
<b>Total endettements intérieurs</b>					<b>100,0%</b>	<b>606,2</b>

Source : CNDP

#### IV.4.3. Dette avalisée en 2024

Tenant compte qu'au cours des trois précédentes années, le plafond accordé annuellement n'a pas été consommé à plus de 5%, pour l'année 2024, le plafond des avals à accorder par l'Etat au profit des entreprises publiques et privées, y compris les CTD, est ramené à 80 milliards de FCFA, dont 40 milliards de FCFA au titre de la dette intérieure et 40 milliards de FCFA pour la dette extérieure. En cas de nécessité, ce plafond peut être relevé par ordonnance du Chef de l'Etat.

Pour rappel, l'article 54 de la Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques et à la réglementation en vigueur dispose que la garantie de l'Etat devrait être accordée par Décret et après l'avis du Ministre des Finances, pour une maturité de cinq (05) ans au plus.

#### IV.5. Plan Annuel de Financement 2024

L'allocation budgétaire de l'État pour l'année 2024 révèle un impératif d'emprunts, s'élevant à 1 648 milliards de FCFA, soit environ 5,3% du produit intérieur brut (PIB). Afin de répondre à cette nécessité, la stratégie d'endettement adoptée prévoit la mobilisation de deux sources de financement principales.

Premièrement, il est prévu de mobiliser 1 041 milliards de FCFA grâce à des emprunts extérieurs, soit 63,2% du montant total. Dans cette catégorie précisément, 907 milliards de FCFA seront utilisés pour des prêts orientés vers des projets, tandis que 134 milliards de FCFA proviendront des partenaires financiers au titre d'appuis budgétaires.

Deuxièmement, 606 milliards de FCFA seront décaissés grâce à des emprunts intérieurs, représentant ainsi 36,8% du montant total. Parmi ces emprunts de source interne, 375 milliards de FCFA proviendront des Obligations sachant que l'encours de fin de période des Bons du Trésor Assimilables (BTA) devrait se stabiliser à 231,2 milliards de FCFA.

Tableau 19 : Plan Annuel d'Endettement 2024

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant (en millions de FCFA)
<b>Financements extérieurs</b>					
ADF_Fixed	USD_1	Fixe	40	4%	45
Concessionnel_DTS	SDR_2	Fixe	35	20%	213
Concessionnel_EUR	EUR_3	Fixe	30	7%	121
Concessionnel_USD	USD_4	Fixe	30	7%	57
<b>Sous-total concessionnels</b>				<b>42%</b>	<b>437</b>
Semi-Concessionnel_EUR_F	EUR_5	Fixe	20	2%	21
Semi-Concessionnel_EUR_V	EUR_6	variable	20	4%	39
Semi-Concessionnel_USD_F	USD_7	Variable	20	12%	127
Semi-Concessionnel_USD_V	USD_8	variable	20	6%	61
Commercial_EUR_F	EUR_9	Fixe	15	1%	9
Commercial_EUR_V	EUR_10	variable	15	12%	124
Commercial_USD_F	USD_11	Fixe	15	1%	12
Commercial_USD_V	USD_12	variable	15	4%	38
Prêts complémentaires ECAs et ITFC	EUR_14	variable	5	0,5%	20
Emprunt Direct	XAF_19	Fixe	7	2%	17
<b>Sous-total non-concessionnels</b>				<b>45%</b>	<b>470</b>
<b>Total Prêts projets</b>				<b>87%</b>	<b>907</b>
Appuis budgétaires	USD_ap	Fixe	10	4%	46
Appuis budgétaires	EUR_3	Fixe	30	8%	88
<b>Total Appuis budgétaires</b>				<b>13%</b>	<b>134</b>
<b>Total endettements extérieurs</b>				<b>100%</b>	<b>1 041</b>
<b>Financements intérieurs</b>					
<b>Bons du Trésor</b>					<b>231,2</b>
Emissions / Encours de fin de période	XAF_15	Fixe	1	0	231,2
Remboursements					231,2
Emissions nettes					-
<b>OTA/OT</b>				<b>61,9%</b>	<b>375</b>
OTA 2 ans	XAF_15			16,5%	100
OTA 3 ans	XAF_15	Fixe	3	2%	75
OTA 5 ans	XAF_16	Fixe	5	4%	75
OTA 6 ans	XAF_16			8,2%	50
OTA 7 ans	XAF_17	Fixe	7	2%	50
OTA 10 ans	XAF_18	Fixe	10	1%	25
<b>Total endettements intérieurs</b>				<b>100,0%</b>	<b>606</b>
<b>Total besoin d'endettement 2024</b>				<b>100,0%</b>	<b>1 648</b>

Source : CNDP

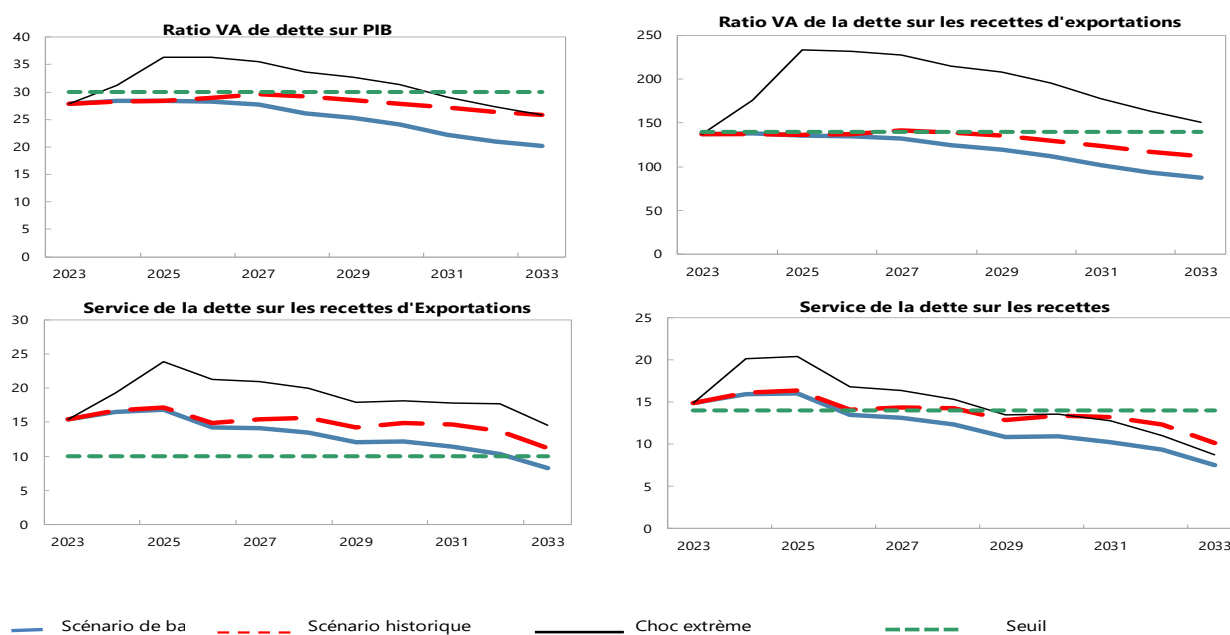
Le plan d'endettement extérieur de l'année 2024 prévoit des tirages de 28% des ressources concessionnelles, 59% de ressources non concessionnelles (dont 49% d'élément don supérieur à 20%) et 13% de soutiens budgétaires.

Quant aux ressources domestiques, elles seront principalement générées par l'émission de titres publics, tels que les Obligations du Trésor Assimilable et les Obligations du Trésor, pour 61,9% outre le refinancement des Bons du Trésor Assimilables en variation nulle par rapport à 2023, pour 38,1%

#### IV.6. Impact de la Stratégie retenue sur la Viabilité de la Dette Publique à l'horizon 2030

La mise en œuvre de la stratégie, devrait maintenir la dette publique du Cameroun viable. En effet, les conclusions de l'AVD réalisée par le FMI 2023 et la mise à jour par les autorités nationales dans la cadre des travaux de Loi de Finances 2024, révèlent que les indicateurs globaux de viabilité de la dette du Cameroun se sont améliorés par rapport à l'AVD précédente (2021-2022), mais le pays reste exposé à un risque élevé de surendettement comme indiqué dans les graphiques ci-après :

Figure 3 : Evolution des indicateurs d'endettement clés



Sources : autorités nationales GTAVD/CNDP.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2028. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Cette amélioration reflète principalement la maîtrise des déficits budgétaires et une augmentation des recettes d'exportations grâce à la hausse des prix du pétrole et des produits de base non pétroliers. Néanmoins, il convient de noter que les niveaux actuels de recettes budgétaires et d'exportations ainsi que les dépenses d'investissement destinées à soutenir la croissance restent insuffisants pour réduire considérablement le risque élevé de surendettement auquel fait face le Cameroun. Il serait nécessaire d'accroître ces sources de revenus afin de passer d'un risque élevé à un risque modéré, ce qui permettrait une plus grande flexibilité en matière d'emprunt et garantirait une meilleure viabilité des finances publiques.

Aussi, tenant compte des différents seuils d'endettement et la capacité de remboursement du Cameroun, l'amélioration de l'Indicateur Composite, notamment de l'Évaluation des Politiques et Institutions Nationales, base de fixation des seuils, ainsi que le niveau des réserves déjà acceptables devraient contribuer à relever les niveaux des seuils, et voir rapidement le risque de surendettement du Cameroun passer du niveau élevé à moyen, voire faible dans un horizon de moins de 3 ans. Ainsi avec un ratio de dette publique de 43% du PIB, le pays disposerait de marge d'endettement nécessaire pour soutenir son programme de développement par la réalisation des projets.

## CONCLUSION

La Stratégie d'Endettement à Moyen Terme (SEMT) pour la période 2024-2026, définit les lignes directrices de la politique nationale d'endettement du Cameroun. Elle prend en compte les facteurs liés au contexte économique international incertain, marqué par des politiques monétaires restrictives et des tensions inflationnistes.

Cette Stratégie vise à mobiliser les ressources nécessaires au financement du déficit budgétaire, tout en veillant à maintenir et à développer un marché des titres publics performant et liquide. Elle s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement sur la période 2020-2030, qui vise à transformer structurellement l'économie camerounaise et à atteindre les Objectifs de Développement Durable.

Dans le but de préserver un niveau d'endettement optimal, la stratégie 2024-2026, définit un certain nombre de cibles quantitatives à l'horizon 2026. De manière précise, elle vise à maintenir (i) le taux d'endettement public en dessous de 50% du PIB, (ii) la composition du portefeuille de la dette à 75% de dette extérieure et 25% de dette intérieure, (iii) le taux d'intérêt moyen du portefeuille inférieur à 3% ; (iv) la part de la dette intérieure à court terme en dessous de 10%, (v) la part de la dette à taux d'intérêt variable à moins de 20%, (vi) la proportion de la dette libellée en dollar US en deçà de 25% et (vii) la maturité moyenne du portefeuille à plus de 12 ans.

Pour faire face au besoin d'endettement de l'Administration Centrale sur la période visée de 5 230 milliards de FCFA, le Gouvernement devrait tirer (i) les appuis budgétaires sous forme de prêts de 134 milliards de FCFA exclusivement pour l'année 2024 ; (ii) les prêts projets de 3 407 milliards de FCFA, dont 907 milliards de FCFA en 2024 , et (iii) les emprunts intérieurs à moyen et long termes de 995 milliards de FCFA, dont 375 milliards de FCFA en 2024.

Compte tenu des risques budgétaires élevés et l'instabilité de l'environnement économique, les plafonds des nouveaux engagements pour l'année 2024 se présentent comme suit :

Pour l'Administration Centrale, (i) 950 milliards de FCFA de prêts projets extérieurs (dont un maximum de 365 milliards de FCFA non concessionnels) ; (ii) 375 milliards de FCFA pour la dette intérieure ; (iii) 40 milliards de FCFA pour les avals-garanties des emprunts extérieurs ; (iv) 200 milliards de FCFA pour les avals-garanties des emprunts intérieurs ;

Pour les Entreprises et Etablissements Publics et les Collectivités Territoriales Décentralisées (i) 100 milliards de FCFA d'emprunts extérieurs directs et (ii) 150 milliards de FCFA d'emprunts intérieurs directs.

La SEMT visée met en exergue l'importance de suivre de près l'évolution de l'environnement macroéconomique et financier, afin de s'ajuster, et aussi, de renforcer les capacités institutionnelles et de promouvoir la transparence dans la gestion de la dette publique.

Ainsi, au regard de l'analyse de la viabilité, la stratégie d'endettement horizon 2024-2026 contribuera au renforcement de la viabilité la dette publique en dépit du risque élevé de surendettement, qui appelle une réelle amélioration des recettes d'exportation et budgétaire, le recours le cas échéant aux nouveaux instruments de financement (sukuk, climatique, etc.) sans oublier la la gouvernance financière et économique..



## GLOSSAIRE DES TERMES DE LA DETTE

**Adjudication** : Technique utilisée dans le cadre de l'émission des Valeurs du Trésor (Bons et Obligations du Trésor). Elle consiste à mettre en concurrence les Spécialistes en Valeur du Trésor à la souscription des titres pour leur compte propre ou pour le compte de leurs clients.

**Allègement de la dette** : Remise de dette plus ou moins étendue et ne concernant généralement que les intérêts (sauf pour les pays les plus pauvres où le principal peut être annulé).

**Appui budgétaire** : modalité de mise en œuvre de l'aide au développement, qui consiste à apporter des aides aux Trésors des pays bénéficiaires. Ces aides permettent d'augmenter les ressources de l'Etat bénéficiaire pour exécuter selon ses propres procédures. Il est directement fourni aux gouvernements partenaires et s'intègre dans leurs propres systèmes d'allocation, de passation des marchés et de comptabilité.

**Besoin de financement brut de l'Etat** : lorsqu'au cours d'un exercice budgétaire donné, les recettes fiscales ne peuvent pas/ou peuvent tout juste couvrir l'ensemble des dépenses courantes et d'investissements annuels programmés par l'Etat, l'Etat connaît alors un besoin de financement, qui peut être couvert soit par les dons, l'allègement de dettes et/ou par l'endettement.

**Bon du Trésor** : le titre de créance émis par le Trésor public et dont l'échéance est inférieure ou égale à un an.

**Cash-flow (ou flux de trésorerie)** : Différence entre les encaissements (recettes) et les décaissements (dépenses) générés par l'activité d'une organisation.

**Courbe de rendement de la dette** : il s'agit d'une courbe qui présente les niveaux des taux d'intérêt de chaque instrument de dette en fonction de sa maturité. Cette courbe est en général ascendante pour refléter l'idée que plus la maturité d'un instrument de dette est longue, plus les bailleurs de fonds trouvent le placement dans cet instrument plus risqué, et donc le taux d'intérêt y relatif plus élevé en vue de rémunérer ce risque.

**Coût** : Le coût du service de la dette et le coût potentiel des pertes économiques réelles pouvant

résulter d'une crise financière si l'Etat est incapable de financer ou de rembourser sa dette.

**Collectivités territoriales décentralisées** : les Régions, les Communautés urbaines, les Communes, ou toute autre entité de droit public à laquelle l'Etat a conféré la personnalité juridique et le pouvoir de s'administrer par des autorités élues.

**Dettes publiques nettes** : dette publique brute moins les actifs financiers correspondants aux instruments de dette.

**Dettes publiques** : (ou dette brute du secteur public), comprend tous les passifs du secteur public (Administration centrale, Collectivités Territoriales Décentralisées, Administration de sécurité sociale et Sociétés publiques) sous forme de dette, obligeant le secteur public à effectuer en faveur du créancier un paiement ou des paiements d'intérêts ou de principal, à une date ou à des dates futures. Parmi ces passifs, pourraient figurer non seulement ceux initialement contractés sous forme de dette, mais aussi le stock des impayés accumulés par le secteur public et les passifs découlant des impôts, des pénalités (notamment celles résultant des contrats commerciaux) ainsi que des décisions de justice au moment où elles sont prises.

**Dettes intérieures** : Ensemble des passifs contractuels de l'Etat dus aux créanciers résidents et souvent libellés en FCFA. Elle est composée de la dette contractée par l'Etat auprès du système bancaire local et des opérateurs économiques résidents tels que les entreprises publiques et parapubliques, ainsi que des arriérés de paiements accumulés vis-à-vis de divers fournisseurs de l'Etat. On la regroupe en deux catégories que sont la dette intérieure structurée et la dette intérieure non structurée.

**Don** : le contrat par lequel une personne physique ou morale obtient de manière définitive et sans remboursement, l'usage d'une somme d'argent, d'un bien, ou d'un service.

**Emprunt extérieur** : Emprunt contracté par des résidents d'une économie auprès de non-résidents.

**Emprunt public** : Emprunt contracté par l'État ou ses démembrements auprès d'autres entités résidentes et/ou non résidentes.

**Engagement** : Obligation ferme exprimé dans un accord ou un contrat ou tout autre acte équivalent.

**Élément don d'un prêt** : différence entre le capital et la valeur actuelle, rapportée au capital et mesurée en pourcentage. Un prêt est dit concessionnel si l'élément don est supérieur à un certain seuil, généralement fixé par le FMI à 35%.

**Financement vert** : le financement d'activités intégrant un objectif explicite de préservation de l'environnement.

**Garantie** : obligation que la Loi ou le contrat impose à celui qui transmet la propriété ou la jouissance d'un bien ou d'une créance, de prendre part et cause pour celui auquel il a transféré ses droits lorsqu'un tiers vient à contester avec ce dernier.

**Garantie publique** : garantie accordée par l'État et/ou ses démembrements.

**Garantie souveraine** : garantie accordée par l'État

**Initiative de suspension du service de la dette (ISSD)** : initiative du G20 qui offre un allègement aux pays à faible revenu éligibles sur les paiements bilatéraux officiels du service de la dette (principal et intérêts) dus entre mai et décembre 2020. Le DSSI a été prolongé jusqu'au premier semestre 2021, avec possibilité de prolongation supplémentaire de six mois. Les paiements couverts sont suspendus, non annulés, avec une période de remboursement de trois ans, une période de grâce d'un an (2022-2024) et une structure de valeur actuelle nette neutre.

**Instrument de dette** : créance financière obligeant le débiteur à effectuer en faveur du créancier un ou des paiement(s) d'intérêt ou de principal à une ou des date(s) future(s). La valeur nominale d'un instrument reflète sa valeur du point de vue du débiteur, elle représente la valeur de la dette à sa création plus tous les flux économiques ultérieurs.

**Marché des capitaux** : lieu de rencontre entre les agents économiques ayant un

excédent de capitaux et les agents économiques ayant un besoin de financement. Il comprend l'ensemble des marchés où se négocient les capitaux et où se gèrent les risques y afférents. A court terme, il est structuré autour du marché interbancaire et du marché des devises et à long terme autour du marché des obligations et des actions.

**Obligation du Trésor** : Titre de créance émis par un Gouvernement et dont l'échéance est supérieure ou égale à deux ans.

**OTA** : Obligations du Trésor Assimilables. Elles appartiennent à la famille des Valeurs du Trésor dont les échéances sont de moyens et longs termes. Elles sont assimilables car elles peuvent être émises dans des conditions identiques aux émissions d'obligations précédentes.

**Partenariat Public Privé (PPP)** : accord contractuel par lequel l'État, une Collectivité Territoriale Décentralisée, un Etablissement Public, une Entreprise Publique, ou tout autre organisme public, confie à une entité privée, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère.

**Passif conditionnel** : engagement conditionnel qui peut se concrétiser ou non selon que certains événements se produisent. La dette d'une entreprise garantie par l'État est un exemple de passif conditionnel pour celui-ci et n'entre dans son passif qu'au moment de sa prise en charge effective par l'État.

**Principal (ou amortissement)** : la fraction de l'encours de la dette remboursée ou à rembourser pendant une période donnée.

**PIB** : Ensemble des biens et services produits par les agents économiques (résidents ou non) sur le territoire économique d'un pays au cours d'une période, généralement l'année. Cette production, exprimée en valeur (FCFA), peut s'interpréter comme le produit des quantités par les prix. La mesure de la croissance de cette valeur d'une année (n-1) à l'année (n) se définit comme le taux de croissance nominale du PIB. Par contre, la mesure de la croissance des quantités tout en

excluant ou en neutralisant celle des prix se définit comme taux de croissance réelle du PIB ou taux de croissance du PIB à prix constants ou en volume.

**Plafond d'endettement** : Le plafond d'endettement se réfère à deux approches différentes à savoir la base décaissements et la base engagements. Le plafond d'endettement base décaissements indique soit le niveau de décaissements sur prêts nécessaire pour boucler le financement du budget de l'État au cours d'un exercice, soit le niveau de l'encours de la dette rapporté au PIB d'une année qu'il convient de ne pas dépasser pour ne pas rompre la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques à long terme. Au Cameroun, **(i)** le plafond d'endettement base décaissement est utilisé pour fixer le niveau maximal des emprunts intérieurs à ne pas dépasser au cours d'une année dans le budget de l'Etat. **(ii)** le plafond d'endettement en termes d'encours est donné par une norme communautaire appelé critère CEMAC se situant à 70% du PIB pour l'encours en fin d'une année donnée sur la dette publique et à garantie publique. **Quant au plafond d'engagements extérieur base engagements**, il donne le montant total maximal que le parlement autorise le Gouvernement à négocier et à conclure avec les bailleurs de fonds extérieurs a cours d'une année donnée.

**Ratios de liquidité** mesurent la capacité de l'État à pouvoir couvrir ses échéances immédiates.

**Ratios de solvabilité** mesurent la capacité de l'État à honorer à ses échéances financières, et donc à pouvoir assurer l'avenir à long terme sans se trouver en défaut de paiement.

**Résidence** : lieu où une personne physique ou morale a son centre d'intérêt économique.

**Risque** : une contingence indésirable, appréhendée, relativement anodine et peu probable qui peut affecter négativement l'emprunt.

**Secteur Public** : ensemble constitué du sous-secteur des administrations publiques et du sous-secteur des sociétés publiques ; le sous-secteur des administrations publiques étant constitué de l'administration centrale, des

administrations locales et des organismes de sécurité sociale.

**Service de la dette** : les obligations au titre du remboursement du principal d'un prêt et/ou du paiement des intérêts, ainsi que des autres charges et commissions pendant une période donnée.

**Stratégie d'emprunt** : l'ensemble des décisions prises ou envisagées pour mettre en œuvre la politique d'endettement.

**Stock de la dette** : à un moment donné il est constitué de l'encours (principal restant dû à l'instant) plus le cas échéant, les commissions et intérêts échus (y compris les intérêts de retard) non encore payés.

**Syndication** : mode opérationnel qui consiste pour un émetteur à mobiliser des ressources à travers un regroupement de banques ou de Prestataires de Service d'investissement appelé syndicat de titres ou de garantie de l'émission moyennant une commission.

**Taux de croissance du PIB** : Indicateur utilisé pour mesurer la croissance du produit intérieur brut d'un pays d'une année (n-1) à l'année suivante (n). Le taux de croissance du PIB le plus utilisé est le taux de croissance en volume, c'est-à-dire le taux de croissance du PIB à prix constants Ce dernier exprime l'évolution de la richesse (en biens et services) créée au cours d'une année par rapport à l'année précédente si les prix n'avaient pas changé. Pour calculer cette évolution, la richesse créée de l'année considérée est évaluée aux prix de l'année précédente.

**Valeur actualisée de la dette (VA)** : Elle est égale à la somme de toutes les obligations futures au titre du service de la dette existante (principal, intérêts, commissions, etc.), actualisée à un taux d'intérêt donné, généralement le taux du marché.

**Viabilité/soutenabilité de la dette** : Situation dans laquelle le pays est en mesure de remplir ses obligations actuelles et futures au titre du service de la dette, sans recourir aux financements exceptionnels (accumulation d'arriérés, annulation de dettes ou rééchelonnement) et sans compromettre la stabilité de son économie



**DOCUMENT DE  
STRATEGIE  
D'ENDETTEMENT PUBLIC  
ET DE GESTION DE LA  
DETTE PUBLIQUE 2024**

**STRATEGIE  
D'ENDETTEMENT A  
MOYEN TERME 2024-  
2026**

**Annexe de la Loi de Finances 2024**

